



Bourse Page B4
Avis Page B5
Classées Page B6
Sports Page B8

ÉCONOMIE

Tassé
8,75*
%
* sujet à changement

514 879-2100
1-800-55 Tassé
Intérêt annuel composé
10 ans, garanti P.Q.
Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

LE DEVOIR, LES SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 JUILLET 1995

Le Board voit planer la menace d'une récession

Ottawa (PC) — Le Conference Board du Canada calcule que l'économie du pays a ralenti énormément au point de laisser planer la menace d'une récession.

Le Conference Board prévoit que l'économie canadienne connaîtra une croissance de 2,3 % cette année, soit une augmentation bien inférieure au 3,7 % initialement prévu au printemps dernier.

L'organisme a également indiqué que des signes récents de faiblesse dans le secteur manufacturier permettent d'envisager la possibilité de voir l'économie ralentir au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année.

«Techniquement, les conditions requises pour parler de récession seraient alors réunies», dit le Conference Board dans une analyse rendue publique hier.

Cependant, si effectivement une récession se produit elle sera légère, prévoit-on, l'inflation étant suffisamment faible pour permettre d'abaisser les taux d'intérêt de manière à donner un coup de pouce à l'économie.

Le document indique également qu'il existe une possibilité de voir les taux d'intérêt augmenter à l'automne, si le dollar fluctue au moment du référendum québécois sur la souveraineté.

États-Unis

Inflation microscopique

Washington (Reuter) — Les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en juin aux États-Unis, leur plus faible hausse depuis novembre 1994, a annoncé hier le département du Travail à Washington.

Ce chiffre, inférieur aux prévisions des analystes et en nette baisse par rapport à la hausse des prix de 0,3 % en mai, confirme que l'inflation reste maîtrisée à mesure que l'expansion économique ralentit.

Hors alimentation et énergie, deux secteurs où les prix peuvent marquer de fortes fluctuations d'un mois sur l'autre, les prix de détail ont progressé de 0,2 % en juin comme en mai.

La faible hausse des prix en juin confirme que le cycle actuel d'expansion de l'économie, qui en est à sa quatrième année, n'a pas encore généré de pressions inflationnistes inquiétantes.

La décade de l'inflation en juin est largement le fait du ralentissement de la croissance provoqué par les sept relèvements opérés par la Réserve fédérale entre février 1994 et février 1995 afin d'éviter une surchauffe. Certains analystes pensent d'ailleurs que l'économie américaine enregistrera une croissance négative au deuxième trimestre après une hausse de 2,7 % du produit intérieur brut au cours des trois premiers mois de l'année.

En réduisant ses taux d'intérêt la semaine dernière pour la première fois depuis près de trois ans, la Réserve fédérale a montré qu'elle était convaincue d'avoir réussi à maîtriser l'inflation et qu'il lui fallait maintenant songer à apporter un coup de pouce à l'économie.

D'autres statistiques publiées vendredi attestent d'ailleurs d'une légère reprise de l'expansion en juin. Les ventes au détail ont ainsi progressé de 0,7 %, affichant leur deuxième hausse consécutive, alors que la production industrielle, avec une progression de 0,1 %, a enregistré sa première hausse depuis le mois de janvier.

Transport ferroviaire

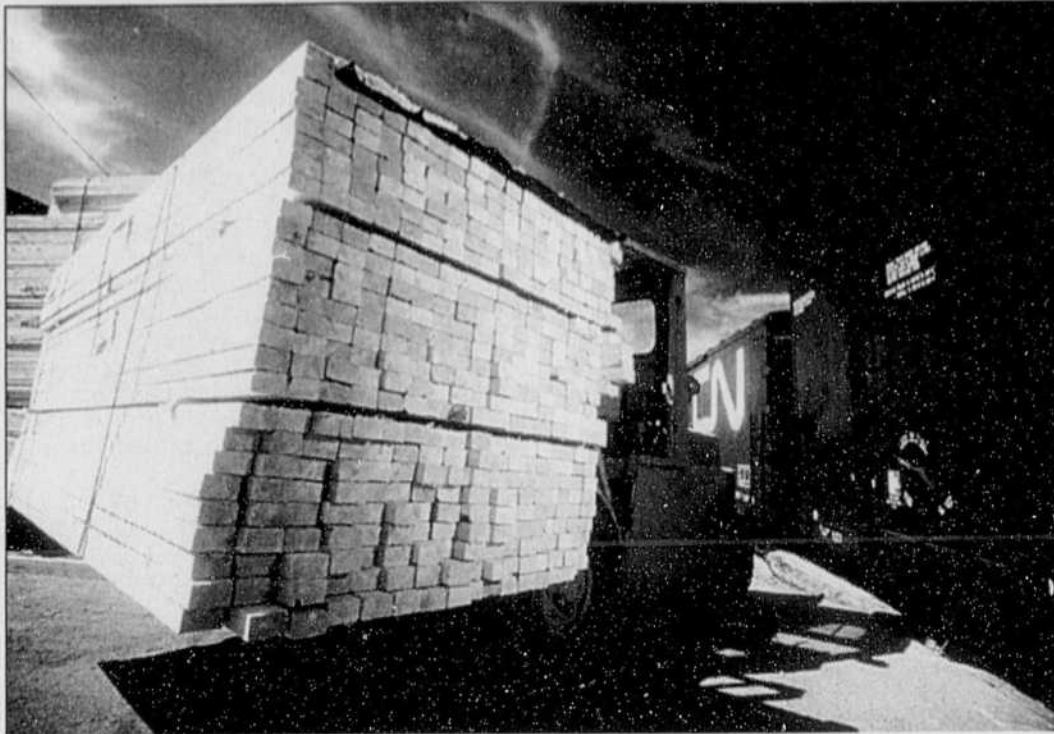
Les expéditeurs craignent la déréglementation proposée

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La déréglementation dans le domaine ferroviaire, telle qu'envisagée dans le projet de loi (C-101) sur les transports au Canada, suscite une énorme réaction négative de la plupart des secteurs industriels, parmi les plus importants d'ailleurs: l'auto, les pâtes et papiers, l'agroalimentaire, les mines et les produits manufacturés les plus variés. Ces entreprises se disent menacées par la réforme proposée et reprochent au gouvernement fédéral de penser davantage à rendre plus attrayante la privatisation du Canadien National.

La menace a paru suffisamment sérieuse à ces entreprises pour les inciter à créer une coalition au sein de laquelle on retrouve l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP), l'Association des manufacturiers canadiens, la Western Canadian Shippers Coalition (WCSC) et la Ligue canadienne de transport industriel (LCTI), laquelle regroupe à peu près tous les utilisateurs industriels des chemins de fer, c'est-à-dire 420 compagnies, qui génèrent 250 milliards \$ par année en transactions commerciales et qui comptabilisent des frais de transport de 13 milliards \$.

La formation de cette coalition a été annoncée cette semaine. Jointe à Toronto pour lui demander pourquoi ce projet de loi C-101 suscitait une telle opposition, Maria Rehner, présidente de la LCTI, a d'abord eu un immense éclat de rire en entendant cette question posée par un journaliste de Montréal. «Cette loi C-101 suscite la même ferveur dans les milieux indus-



Les milieux industriels réagissent mal au projet de déréglementation dans le domaine ferroviaire.

PHOTO ARCHIVES

triels que la loi 101 du Québec [sur la question linguistique] n'en a provoqué auprès des anglophones québécois», a-t-elle répondu comme entrée en matière.

En substance, explique Mme Rehner, avec les deux compagnies majeures de chemin de fer au Canada, il y a toujours eu un tribunal pour assurer l'arbitrage, puisque souvent le jeu de la concurrence n'existait pas et qu'un arbitre pouvait jouer un rôle pour maintenir un équilibre. Or, soutient la présidente, le projet de loi C-101 rend le recours à l'arbitrage beaucoup plus difficile, en mettant comme condition qu'il faut avoir un préjudice majeur pour y faire appel.

Mme Rehner ajoute qu'à défaut d'avoir l'arbitrage les utilisateurs du chemin de fer n'auront pas de recours contre des tarifs trop élevés, le manque d'équipements et de wagons. «Si nous ne pouvons pas nous plaindre à un organisme officiel, la concurrence n'existera plus, dit-elle. Peut-être les wagons se retrouveront-ils dans l'ouest pour y transporter du souffre et qu'il n'en restera pas suffisamment pour l'industrie minière au Québec. C'est ce genre de problèmes qu'on voit poindre à l'horizon.»

Pourquoi n'y aurait-il plus de concurrence sans l'arbitrage? Parce que les deux grandes compagnies, le CN et le CP ne couvrent pas tout le territoire; il arrive sou-

vent que l'une ou l'autre soit seule à desservir une région, ce qui équivaut à une situation de monopole. C'est pour maintenir un certain équilibre et éviter les abus que la formule de réglementation et de l'arbitrage fut appliquée.

«Les mesures prises par Transport Canada perpétueront l'absence de concurrence entre les transporteurs ferroviaires tout en vidant de leur contenu les dispositions en matière de concurrence dont jouissait l'industrie. Les expéditeurs canadiens veulent des solutions efficaces à la concurrence et non un retour à la réglementation d'avant 1987», avance Mme Rehner.

«Les enjeux concurrentiels sont au cœur même de notre position sur la réforme du transport ferroviaire au Canada», soutient pour sa part Lise Lachapelle, présidente de l'ACPP, dont les membres dépensent chaque année 2 milliards \$ en transport par chemin de fer, un apport de 15 % à leurs coûts de production.

Au fait, le comité du transport de l'ACPP tenait hier une réunion à Winnipeg pour faire le point sur la situation et préparer un dossier qui servira à la préparation d'un mémoire au nom de l'ensemble des membres de la coalition, au cours des deux prochains mois, en prévision d'une présentation devant le comité permanent des Communes sur le transport vers la fin de septembre.

Les utilisateurs considèrent que d'une manière générale la loi sur les transports de 1987 fonctionne bien et qu'on pourrait se limiter à y apporter un certain nombre

VOIR PAGE B 2: TRANSPORT

Hellyer s'en prend aux «soi-disant experts»

L'ancien ministre fédéral a publié une sévère critique de l'état des finances publiques

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Paul Hellyer a mené bien des batailles, à commencer par la course épique du leadership du Parti libéral du Canada, en 1968, contre Pierre Elliott Trudeau. Aujourd'hui, à 72 ans, il mène une autre lutte contre le monétarisme ambiant, contre les «soi-disant experts» qui conseillent les gouvernements sur les finances publiques et qui sont en conflits d'intérêts jusqu'au cou, contre un système monétaire et financier qui fabrique l'endettement croissant de l'ensemble de la société.

Au cours d'une entrevue à Montréal, M. Hellyer a défendu les idées de son dernier livre — c'est son sixième — intitulé *Funny Money* et portant le sous-titre *Une alternative sensée à la science économique courante* (la traduction est de nous). «C'est mon livre le plus radical», dit-il.

Dans les chroniques qu'il a publiées dans le Toronto Sun pendant dix ans jusqu'en 1984, Paul Hellyer a trouvé toutes sortes de qualificatifs pour dépeindre le système monétaire: «ridicule, inepte, fou, grotesque, absurde». Ce sont les mots qui lui sont venus naturellement. Mais c'est en regardant les étoiles qu'il trouva la vraie formule, dit-il: «Notre système monétaire est un système infiniment bête (silly).»

De nos jours, les banques créent

plus de 90 % de l'argent en circulation sous forme de prêts (ou, si vous préférez, de dettes). Selon M. Hellyer, contrairement à l'argent créé par le gouvernement, l'argent créé par les banques, c'est de l'argent qui n'est pas libre, qui est lié. Dans la mesure où la dette globale d'un pays — privée et publique — comme les États-Unis atteint le double du produit national brut, comment voulez-vous que ce pays sorte de la spirale de l'endettement s'il affiche une croissance de 3 % et doit supporter des taux d'intérêt de 6 % ou 7 %, se demande M. Hellyer.

Bien sûr, ce raisonnement est quelque peu boiteux sur le plan de la science économique courante, parce qu'on parle ici d'un endettement brut sans tenir compte des actifs productifs des sociétés. Mais il est vrai qu'au Canada en particulier, les finances publiques sont prises dans une spirale d'endettement croissant.

En outre, l'effet de levier est extrêmement élevé dans ce système, souligne l'auteur. On permet aux banques de prêter de l'argent (de le créer) sans réserves ou presque. Elles peuvent prêter 20 fois leur valeur. «C'est une question de temps pour que le système s'écroule», pré-dit-il.

«En réalité, les banques ont transformé le monde en un immense

mont-de-piété», écrit-il dans son livre.

Paul Hellyer s'en prend aux experts qui conseillent les gouvernements, essentiellement des économistes liées à des maisons de courtage qui vivent de la vente d'obligations et des intérêts élevés. Ces experts exercent une forme de chantage auprès des politiciens, qui cèdent à la pression. M. Hellyer rappelle qu'en 1932, au cœur de la crise économique, des experts de même provenance

«conseillaient aux gouvernements de sabrer dans les programmes sociaux, de réduire le déficit et d'avoir un budget équilibré. Ça vous rappelle quelque chose?» Il a fallu la guerre pour remettre l'économie sur pied avec de l'argent créé par le gouvernement, souligne-t-il.

La Banque du Canada devrait reprendre sa prérogative de créer de l'argent. «On pourrait en venir à un système moitié-moitié où les banques privées et la Banque du Canada créent chacune 50 % de l'argent», suggère M. Hellyer.

«Les banques devraient limiter leurs paris (*gambling*), accroître leurs réserves et changer leurs priorités de façon à réunir l'économie financière (*paper economy*) et l'économie réelle dans une sorte d'harmonie», écrit-il.

Plutôt que de recourir aux «stu-

pides récessions» en accroissant les taux d'intérêt afin de réduire l'inflation, Paul Hellyer propose le contrôle des salaires pour les gouvernements et les grandes entreprises monopolistiques ou oligopolistiques, terres de prédilection des grands syndicats. Il propose également le contrôle des profits de ces grandes entreprises, laissant le reste de l'économie libre de ces contrôles puisque la véritable concurrence les assurera.

Ces attaques contre l'orthodoxie économiste et les banques ont des relents de créditisme. Paul Hellyer le reconnaît. Il consacre même une partie d'un chapitre de son livre à ce rapprochement. L'auteur prend ses distances, surtout quant à la validité théorique des thèses créditistes et de la thèse du complot international des banquiers, mais il ne tourne pas en ridicule ces idées de créer de l'argent au bénéfice de l'économie productive. Au contraire, Paul Hellyer s'en est manifestement inspiré.

«Toutes les grandes vérités ont commencé en tant que blasphèmes», a dit George Bernard Shaw, que cite Paul Hellyer. De fait, cet ex-politicien qui s'est présenté deux fois à la chefferie d'un parti politique, la première comme libéral, la deuxième comme progressiste-conservateur, a perdu à chaque fois. Il n'a pas non plus convaincu l'établissement avec ses idées économiques «si évidemment bénéfiques», écrit-il. «La population ne comprend pas le concept. Et les poli-



Paul Hellyer

ticiens, qui proviennent de la population, croyez-le ou non, ne le comprennent pas non plus.»

Il y a 20 ans, relate Paul Hellyer, il a envoyé un manuscrit à l'éditeur new-yorkais Doubleday, qui refusa de le publier: «Notre comité de lecture estime que les économistes ne peuvent pas être tous dans l'erreur.» Paul Hellyer s'est consolé en se disant que Galilée aurait pu recevoir pareille réponse de Doubleday: «Notre comité de lecture estime que les évêques ne peuvent pas être tous dans l'erreur.» Galilée est mort avant que ses idées ne soient adoptées...

Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises
choisissent l'énergie de l'économie.
Composez le 1 800 567-1313



**Gaz
Métropolitain**

ÉCONOMIE

Un groupe de Montréal veut exploiter un réseau de télé à la carte

Ottawa (PC) — Un groupe mont-réalais demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes une licence pour exploiter un canal de télévision à la carte en français à travers le Canada.

Le nouveau service, connu sous l'appellation de Canal Première, serait entièrement financé par ses utilisateurs. La programmation comprendrait des longs métrages, des spectacles, des séries dramatiques

originales et des émissions éducatives.

Les partenaires du groupe sont Viewer's Choice Canada (qui opère déjà un canal de télévision à la carte en anglais), Cogeco Radio-Télévision, Télévision Quatre Saisons Inc ainsi que Télé-Métropole Inc.

Le conseil tiendra des audiences publiques sur cette demande à Hull le 18 septembre prochain.

Le nouveau service sera optionnel pour les abonnés du câble.

France Telecom ne peut plus être taxée d'immobilisme

CAROLINE MONNOT
LE MONDE

Taxé d'immobilisme, l'opérateur a en réalité énormément bougé depuis son changement de statut en 1990. Cet activisme venu du sommet a laissé une partie du personnel sur le bord de la route. Les pouvoirs publics viennent d'en prendre acte en reportant cette réforme, décision qui aboutit au départ du président Marcel Roullet.

C'était le 7 juin dernier. Ron Sommer, ancien dirigeant de Sony Europe nourri au style de management à l'américaine, venait de prendre ses fonctions à la présidence de Deutsche Telekom, l'homologue de France Télécom outre-Rhin. Il donnait sa première conférence de presse internationale. La nomination, quelques semaines auparavant, de cet homme relativement jeune, tout droit issu du privé et des industries de la grande consommation, avait été accueillie avec une débauche de commentaires sur la capacité de Deutsche Telekom à opérer un formidable changement culturel. M. Sommer, spécialiste du marketing, annonçait alors une « révolution 0 commerciale majeure : l'opérateur allemand allait diversifier sa gamme de produits et segmenter son offre de services télécoms en fonction des clients.

Ce signal fort destiné à témoigner d'une préparation intensive à la concurrence, France Télécom l'avait donné et mis en oeuvre depuis un certain temps déjà. Cette anecdote révèle en tout cas le malentendu qui existe sur la capacité de France Télécom à aborder l'échéance de 1998, date à laquelle le secteur des télécommunications doit être totalement libéralisé en Europe.

De l'avis de la plupart des spécialistes, l'établissement public est aujourd'hui tout à la fois l'un des opérateurs européens les plus performants et les mieux placés pour affronter la concurrence généralisée. L'exploitant n'a plus rien à voir avec l'administration des PTT à laquelle il appartient jusqu'à la réforme Quilès de 1990. Dans son approche commerciale d'abord. En quatre ans, l'offre de services destinés aux particuliers (transfert de ligne, boîtes vocales, signaux d'appel, téléphone piétonnier Bi-Bop, GSM ou Primaliste, service qui permet d'obtenir des réductions sur trois

numéros les plus fréquemment appelés) a explosé. Il en est de même pour l'offre aux entreprises, consolidée encore mardi 11 juillet par le lancement de nouveaux produits (des abonnements forfaitaires donnant droit à des réductions).

Par ailleurs, l'opérateur s'est effectivement construit une vraie stratégie à l'international reposant sur deux piliers : des prises de participation dans des sociétés de télécommunications étrangères (au Mexique et en Argentine où les opérations se sont révélées extrêmement rentables) et un partenariat fort avec Deutsche Telekom, prolongé outre-Atlantique avec l'américain Sprint.

Dès lors, le procès en immobilisme est difficile à établir. Si ce n'est sur un point : celui des relations sociales. L'activisme venu du sommet s'est traduit par une perte de repères et un malaise profond chez ses agents. La réforme Quilès s'était scellée sur un dialogue une association nouée entre la direction et la CFDT, interlocuteur privilégié et alors syndicat majoritaire. Ce partenariat est, au fil du temps, devenu exclusif et n'a pas évolué. L'émergence de SUD des dissidents de la CFDT opposés à cette gestion paritaire de l'opérateur a été longtemps sciemment ignorée et sous-estimée. La grève d'octobre 1993 a révélé une hostilité très forte du personnel au changement de statut et à la transformation de France Télécom en entreprise dotée d'un capital social. Cette grève a eu l'effet d'une douche froide pour une direction générale convaincue jusqu'alors que la base suivrait.

Curieusement, c'est rarement sur ce point que l'état-major de France Télécom s'est attiré ses plus violentes critiques. Depuis deux ans, Marcel Roullet, le président de France Télécom est sous le feu croisé d'attaques en provenance de deux clans. Il y a d'abord les « industrialistes » où l'on retrouve Gérard Thery, ancien directeur général des télécommunications, qui reprochent tout à la fois à l'opérateur l'absence de grands projets géostratégiques, sa « frilosité » en matière d'autoroutes de l'information, son refus de se lancer dans un plan de câblage tout optique et son renoncement à jouer un rôle de patron dans la filière électronique, exigences difficilement compatibles avec le basculement de l'opérateur dans un environnement ultra-compétitif.

Que faire devant une OPA?

Le dilemme du petit actionnaire lors d'une tentative de mainmise

IAN JACK
PRESSE CANADIENNE

Les mainmises font souvent les grands titres des journaux. Les médias portent toutefois rarement attention aux actionnaires qui sont parfois ainsi lancés à l'aventure, pris de frénésie, et qui prennent des décisions trop rapides.

Ce sont eux qui se ruent au guichet dès la parution du premier rapport sur une tentative de mainmise et vendent immédiatement leurs actions, de crainte d'être laissés pour compte.

Ce type d'investisseurs se révèle le dindon de la farce, soutient le rédacteur en chef d'une publication financière de Toronto.

« Il n'y a jamais, en aucun temps, de raison de prendre une décision immédiate, explique David Driscoll, d'Investment Reporter. Soyez patient. Lorsque vous savez le temps qu'il faut pour qu'une offre d'achat se concrétise dans les faits, vous comprenez qu'il n'existe aucune raison de précipiter votre décision. »

Lorsqu'une compagnie tente de faire main basse sur une autre, elle doit en premier lieu faire parvenir un argumentaire aux actionnaires, leur expliquant l'offre en détail. Il appartient ensuite à la compagnie de faire parvenir à son tour de l'information à ses actionnaires.

La onzième heure

Ce n'est pas au moment où vous lisez le détail de l'offre d'achat dans les journaux qu'il vous faut prendre la décision d'accepter ou de refuser cette même offre.

Rien n'empêche un investisseur d'attendre à la dernière minute pour accepter une offre, et il a d'ailleurs toutes les raisons au monde de le faire, soutient M.

Driscoll.

« Vous ne pouvez prévoir ce qui se passera à la onzième heure », ajoute-t-il.

Un excellent exemple est la bataille hautement publicisée, l'an dernier, pour la mainmise sur Lac Minerals. Barrick Gold devait remporter la victoire, mais ne se manifesta que des semaines après que la Royal Oak Mines de Peggy Witte eut présenté l'offre initiale.

Les actionnaires qui avaient vendu leurs parts à Mme Witte lorsqu'elle présenta son offre perdirent ainsi l'occasion d'acquiescer les actions de Barrick offertes dans l'offre de celle-ci.

Les actionnaires de John Labatt qui ont sauté sur la première offre faite récemment pourraient également s'en mordre les doigts.

Cette société, qui fait dans les brasseries et le divertissement, a été soumise à une première attaque de la part d'Onex, une firme de Toronto spécialisée dans les acquisitions par emprunts. Onex a offert 24 \$ l'action.

Les investisseurs patients ont été récompensés lorsqu'Interbrew, une compagnie belge, a fait une contre-offre à 28,50 \$ l'action.

Par ailleurs, la conseillère financière Ira Katzin rappelle l'histoire de Kirk Kerkorian qui a tenté de mettre la main sur Chrysler : ceux qui ont attendu ont été les perdants.

L'offre de Kerkorian a mis le marché en émoi et a fait grimper temporairement le prix des actions. Or, quand il est devenu évident qu'il échouerait, ces hausses — donc des gains potentiels — fondirent.

Décision personnelle

« Beaucoup de gens ont vendu dès la présentation de l'offre et ils

ont eu raison. Ils ont réalisé que l'offre ne pouvait pas se concrétiser », explique-t-elle.

N'attendez pas trop longtemps, suggère pour sa part John Bart, président de l'Association canadienne des actionnaires. Il n'est peut-être pas judicieux d'attendre l'expiration d'une offre sans avoir pris de décision, croyant qu'une contre-offre sera éventuellement déposée.

« Ne soyez pas trop cupide. Si l'offre présentée vous semble bonne, acceptez-la. »

Driscoll vous suggère pour sa part de déterminer — avec l'aide d'un conseiller si nécessaire — la valeur réelle d'une action.

Valeur réelle

Ce n'est qu'en connaissant la valeur réelle d'une action qu'on peut déterminer si on peut s'attendre à une offre supérieure ou s'il faut vendre immédiatement.

Driscoll croit qu'en certaines circonstances l'actionnaire a intérêt à vendre rapidement, surtout lorsqu'une compagnie visée par une mainmise a peu d'actions sur le marché.

Si vous attendez trop longtemps, il n'y aura peut-être plus d'acheteurs.

Selon Mme Katzin, les années à venir seront propices aux actionnaires. « Le marché est actif et je crois que 1996 et 1997 seront de bonnes années pour les mainmises. »

Elle n'en conseille pas moins aux investisseurs de bien étudier la situation avant de se lancer à l'achat d'actions. « Vous ne devez jamais acheter une action pour la raison expresse qu'elle sera partie d'une mainmise. Par ailleurs, s'il survient quelque chose d'indésirable de l'acheter, c'est la crème sur le gâteau. »

TRANSPORT L'urgence devant la concurrence

SUITE DE LA PAGE B 1

d'amendements. Toutefois, le 20 juin dernier, le ministre Douglas Young déposait en première lecture un projet de loi pour remplacer la loi de 1987, avec l'intention de moderniser la réglementation, de favoriser la création de petites lignes ferroviaires locales sur les tronçons que les grandes compagnies veulent abandonner, qui, elles, mettent le cap carrément sur la rentabilité.

Le président du CN, Paul Tellier, a pour sa part fort bien réagi à la présentation de C-101 : « Le projet de loi est un élément essentiel à la réussite de la restructuration de l'industrie ferroviaire au Canada. Pour permettre aux chemins de fer canadiens d'atteindre un niveau d'efficacité optimal et de le maintenir, le cadre réglementaire dans lequel ils évoluent doit favoriser la viabilité et la durabilité financières du secteur ferroviaire et tenir compte de la concurrence accrue provoquée par la plus grande liberté d'échanges commerciaux entre les nations. »

En revanche, au CN on refuse de faire quelque commentaire que ce soit à propos de cette réaction des utilisateurs et de la formation

de la coalition. Ce serait bien sûr mettre son doigt entre l'arbre et l'écorce, entre le gouvernement et l'industrie.

Les membres de la coalition ne manifestent pas d'opposition à la privatisation du CN, mais ils ont quand même la conviction que le projet de loi vise à améliorer le cadre réglementaire de CN Amérique du Nord pour rendre cette entreprise plus attrayante à quelques mois de sa privatisation, au détriment des expéditeurs et de l'industrie en général.

« Le gouvernement fédéral commet une grave erreur en sacrifiant les possibilités de concurrence future de nombreux expéditeurs canadiens au profit de la privatisation du CN. Nous avons mis beaucoup de temps et d'énergie pour pouvoir négocier sur un pied d'égalité avec les chemins de fer. Nous ne resterons pas passifs pendant que la loi annule nos efforts », soutient Tom Culham, président de la WSCS.

Au fond, se poserait-il que cette coalition soit en train de provoquer un gigantesque débat de société au Canada, un pays qui a développé au fil des ans à l'aide de diverses réglementations diverses

infrastructures pour appuyer le développement d'institutions nationales, privées et publiques?

On a vu récemment le conseil des ministres court-circuiter le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et de la télédiffusion canadien) pour imposer une nouvelle façon de faire dans le domaine de la télévision par satellite.

Il y a eu ces dernières années d'importantes compressions au CN pour le dégraisser et ouvrir la voie à sa privatisation. On suit ainsi le modèle déjà appliqué, notamment avec la privatisation d'Air Canada, la déréglementation du transport aérien et celui du camionnage.

Au gouvernement, au CN et ailleurs, on fait valoir l'urgence de donner au transport ferroviaire les moyens pour faire face à la concurrence extérieure, c'est-à-dire américaine. Or, les utilisateurs affirment qu'il y a des réglementations aux États-Unis pour aider au développement industriel dans diverses régions. En somme, la coalition s'apprête à dire au gouvernement qu'il ne devait pas se montrer plus américain que les Américains eux-mêmes.

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↓	↓	↓	↑	↓
-2.38	-9.21	-18.66	+0.25	-0.800
2298.32	4688.83	4708.82	73.64	388.40

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

■ Vigueur du dollar canadien

La bonne fortune a poursuivi le dollar canadien en début de semaine-à-vis de la devise américaine et des monnaies fortes comme le yen et le deutschemark. Cette appréciation du dollar canadien, qui se vérifie depuis la semaine dernière, a permis à la Banque du Canada d'abaisser son taux d'escompte mardi.

■ Baisse du taux d'escompte

La Banque du Canada a abaissé son taux d'escompte de 47 points, mardi, pour l'établir à 6,58 %, entraînant dans sa foulée les grandes banques qui ont timidement réduit leur taux préférentiel.

■ Un mois profitable pour les grands magasins

(PC) — Le mois de mai dernier a été profitable pour les grands magasins du pays. Les récentes données de Statistique Canada indiquent que leurs ventes ont augmenté de 8,5 % dans l'ensemble du pays par rapport au même mois l'an dernier. Les ventes des grands magasins étaient en hausse pour un troisième mois consécutif. Les grands magasins de toutes les provinces ont bénéficié de cet enthousiasme des consommateurs, qui ont surtout défilé les cordons de leur bourse pour acquiescer des vêtements. Au Québec, la hausse a atteint 9 %.

■ Signes de faiblesse au Québec

Québec (PC) — L'économie du Québec a montré des signes de faiblesse au cours du premier trimestre 1995. Le produit intérieur brut aux prix du marché s'est accru de 0,9 %, contre 1,0 % au cours du trimestre précédent. Cependant, compte tenu du fait que les prix ont augmenté plus rapidement au premier trimestre 1995, la croissance réelle est plus faible qu'au trimestre précédent. Une grande partie de l'accroissement de la production, de plus, n'a pas trouvé preneur et s'est retrouvée dans les inventaires alors que l'investissement en stocks au premier trimestre (1,8 milliard \$) était trois fois plus élevé qu'au trimestre précédent (600 millions \$).

■ Recul de la construction

Pour un douzième mois consécutif, la construction résidentielle marque un recul de ses activités. En effet, selon les résultats colligés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) au mois de juin dernier, le nombre de mises en chantier dans les centres urbains de 10 000 habitants et plus a diminué de 49 %, comparativement au même mois de l'an dernier, pour un total de 1823 unités. Qui plus est, ce total des mises en chantier est le deuxième plus bas enregistré depuis les 35 dernières années, alors que 1982 représente le niveau plancher historique (1426 unités) de la construction résidentielle pour un mois de juin. En niveau annualisé et corrigé des variations saisonnières, le déclin de la construction résidentielle au Québec ne s'estompe pas. La baisse enregistrée en juin dernier était de 9 %. Toutes les régions métropolitaines du Québec ont subi une diminution importante de leurs activités.

■ La revente de maisons ralentit sa chute

Ottawa (PC) — La baisse récente des taux d'intérêts a aidé le marché de l'habitation, en juin dernier, à se rapprocher du niveau de ventes atteint au cours du même mois en 1994. La revente de maisons en juin 1995 n'a été que de 1,7 % inférieure à son volume de l'année dernière qui avait atteint 17 527 unités, a révélé hier l'Association canadienne de l'immeuble. Par rapport à mai, la revente de maisons a chuté de 1,6 %. Selon le président de l'association, M. Gary Schnarr, le niveau relativement élevé de l'activité en juin contraste avec la ralentissement traditionnel observé en été.



RÉSIDENCES
DE PRESTIGE

985-3322

ÎLE D'ORLÉANS, BORD DU FLEUVE
St-Laurent, prestigieux cottage, 6 chambres, 2 salons, 3 salles de bains, foyer, cuisine, salle à manger, 22 900 p.c., descente fleuve, possibilité gîte du passant ou foyer d'accueil, une visite s'impose!
JOHANNE DE BEAUMONT (418) 687-3211
RE/MAX PRESTIGE courtier immobilier

ISLE D'ORLÉANS (1685)
Une occasion rarissime pour connaisseurs. Saint-François, Île d'Orléans. Maison de pierre datant du Régime Français, plus de trois fois centenaire, conservée avec un soin jaloux! 2340 pieds carrés d'aire habitable, âtre original de 4 pieds de largeur. Les trésors d'antan avec les commodités d'aujourd'hui. On demande 360,000\$.
LISE M. GAUTHIER (418) 687-3211
RE/MAX PRESTIGE courtier immobilier.

GRANBY-CANTONS DE L'EST
Magnifique maison style victorien en plein cœur d'un secteur de villégiature, avec point de vue imprenable sur lac Boivin et montagne Shefford. Construction récente sur terrain boisé de 26 000 p.c. Premier étage: très grande cuisine, s/familiale, salon, s/diner et s/d'eau. Deuxième étage: chambre des maîtres (22 x 12) plus deux autres chambres, 2 s/bain, 195 000 \$.
(514) 378-5833 - (514) 985-3331

ÎLE D'ORLÉANS, PRÈS PONT
Luxeux cottage, 3 étages finis, planchers lattes, foyer, 2 chambres, salle familiale, terrain exceptionnel de 29,500 p.c.
10 ans de services dans ce secteur, plusieurs autres terrains et propriétés en bordure fleuve, contactez-moi!
JOHANNE DE BEAUMONT (418) 687-3211
RE/MAX PRESTIGE courtier immobilier

LONGUEUIL
COLLECTIVITÉ NOUVELLE - PHASE III
Luxeux cottage, coin de rue, face à un parc. Aire ouverte 1er et garage. Style loft au premier étage, très clair, toit cathédrale dans cuisine et salle à manger, 2 s/bain, bain tourbillon dans s/bain des maîtres et puits de lumière, 2e étage: 3 grandes c/c, beaucoup de fenestration, clair, fixitures, lampes très modernes et luxueuses. Sous-sol semi-fini. Chauffage: thermopompe 3 tonnes; terrain paysager, pavé uni. 232 000 \$.
(514) 651-5057



DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 88 00 00
La maîtrise des intangibles

ÉCONOMIE

Les salaires du secteur public ont reculé

Ottawa (PC) — Après avoir augmenté année après année, la masse salariale de l'ensemble du secteur public a reculé de 0,4 % l'an dernier, a révélé Statistique Canada hier.

Du gouvernement fédéral aux municipalités, tous les gouvernements ont cherché à réduire leurs déficits en éliminant des emplois. Ils ont ainsi diminué de 0,1 % en 1994.

Pour l'ensemble du secteur public, les salaires et autres avantages financiers ont reculé de 0,4 % l'an dernier par rapport à 1993. Le recul a été plus prononcé au niveau du gouvernement fédéral où il a atteint 0,9 %.

La masse salariale du secteur public joue un rôle important dans l'ensemble de l'économie puisqu'elle représente près du quart de tous les salaires payés au Canada.

La part du lion revient aux gouvernements provinciaux et territoriaux qui versent 40,7 % de l'ensemble des salaires dans le secteur public. La part des municipalités est de 39,7 % et celle du gouvernement fédéral de 19,6 %.

L'an dernier, 2,6 millions de personnes travaillaient pour les différents gouvernements et leurs agences.

EN BREF

WASHINGTON DÉÇU DU CONTRAT IRANIEN DE TOTAL

Washington (Reuter) — Les États-Unis, déçus que Total ait signé un accord de mise en valeur de gisements pétroliers en Iran, ont demandé au gouvernement français de ne pas accorder de crédits à Téhéran. Nicholas Burns, porte-parole du département d'État, a affirmé que « nous sommes bien sûr déçus. Des accords comme celui de Total n'envoient pas le bon message aux dirigeants iraniens. Nous aimerions prioriser le gouvernement français de ne pas accorder de crédits publics, ou toute forme de soutien financier à l'Iran », a-t-il dit lors d'un point de presse. Il a ajouté que les États-Unis sont en « profond désaccord » avec la France à ce sujet. Le président Bill Clinton avait interdit en mars à Conoco de conclure ce même contrat. Par la suite, M. Clinton a décrété un embargo commercial contre l'Iran.

A&W CHANGE DE MAINS

Toronto (PC) — Un groupe de gestionnaires de A&W vient de faire l'acquisition de la chaîne de restauration rapide ainsi que de trois charcuteries Shopsy's à Toronto, propriétés de Unilever Canada Ltd. Le groupe est dirigé par Jeff Mooney, le président et chef de la direction de la chaîne qui compte 470 restaurants à travers le pays. « A&W est l'une des chaînes dont la croissance est la plus rapide au Canada », a déclaré M. Mooney hier. « L'an dernier, nous avons ouvert 40 nouveaux restaurants et nous projetons en ouvrir 40 autres cette année », a-t-il ajouté. « Avec le solide appui financier dont nous jouissons, nous pourrions accélérer notre rythme de croissance », a déclaré M. Mooney qui a par ailleurs précisé que le siège social de l'entreprise demeurerait à Vancouver. L'équipe de gestionnaires qu'il dirige est appuyée par un groupe d'investisseurs institutionnels. La chaîne prévoit des ventes annuelles de 300 millions \$.

Le Devoir



Dany Dépatie

Monsieur François Thivin, vice-président, finances et administration, du quotidien Le Devoir, est heureux d'annoncer la nomination de madame Dany Dépatie au poste d'adjointe à l'administration et de coordonnatrice aux ressources humaines.

Madame Dépatie fera profiter l'entreprise de son expérience administrative en ressources humaines et en relations industrielles, expérience acquise au sein d'entreprises manufacturières et de distribution.

Plus particulièrement, elle verra à assurer la coordination des activités administratives associées à la gestion des ressources humaines, à la gestion de la rémunération ainsi qu'à la gestion des approvisionnements.

Nous lui souhaitons bon succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Les bibliothèques du Québec donneront accès à Internet

Le ministre de l'Industrie annonce également une quinzaine de nouveaux projets liés à l'infrastructure

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Dès l'an prochain, l'ensemble des Québécois aura accès au réseau informatique Internet par l'entremise de l'une ou l'autre des 965 bibliothèques publiques et affiliées de la province.

C'est ce qu'a promis, au nom du gouvernement, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Daniel Paillé, qui annonçait hier à Montréal, l'acceptation de 15 nouveaux projets par le Fonds de l'autoroute de l'information.

Cette accession du réseau québécois des bibliothèques publiques à Internet ne fait pas partie des projets annoncés hier. Mais M. Paillé a tenu à souligner que le Fonds de l'autoroute de l'information réservait « une enveloppe substantielle » au branchement à Internet du réseau des bibliothèques.

Amené à préciser l'ampleur des investissements envisagés, M. Paillé a indiqué que de « 6 à 7 millions \$ » des 50 millions \$ dont est doté le Fonds sont réservés à ce projet. Les municipalités et le réseau des bibliothèques, composé de 165 bibliothèques principales auxquelles se greffent 800 petites bibliothèques affiliées desservant les localités de 5000 habitants et moins, seront appelés à contribuer pour l'autre moitié du financement de ce projet évalué, donc, à près de 15 millions \$.

« Tous les Québécois doivent avoir accès à Internet, qu'ils soient dans les grandes ou les plus petites villes du Québec », a soutenu M. Paillé, ajoutant que l'annonce de cette aide aux bibliothèques « sera faite tôt cet automne ».



Daniel Paillé

Dans sa brève allocution — faite au Café électronique dans le Vieux-Montréal, un tout nouvel établissement faisant dans l'Internet avec ses 40 micro-ordinateurs sur le modèle d'une expérience bostonienne à Cambridge —, M. Paillé a dit qu'« Internet devient le troisième mode de transmission d'information après le téléphone et la télévision ».

Le ministre a par ailleurs indiqué que le gouvernement venait de recevoir « avec dix jours de retard seulement » le rapport du comité consultatif sur l'autoroute de l'information. Le rapport de ce comité, présidé par le président du Conseil de la science et de la technologie Louis Berlinguet, sera dévoilé dans le semaine du 24 juillet par le premier ministre Jacques Parizeau.

Hier, les 15 nouveaux projets acceptés par le Fonds de l'autoroute de l'information émanaient en ma-

rité du secteur culturel. On sait que la responsabilité de ce Fonds de 50 millions \$ est partagée entre les ministères de la Culture et de l'Industrie.

On remarque le projet « Le musée et l'infrastructure » qui origine du Musée de la civilisation de Québec et qui porte sur un concept de visite guidée électronique. Toujours dans le champ muséal, le projet Réseau Info-Muse rendra disponible sur Internet de l'information sur les musées du Québec. On note également quelques projets dans le domaine de l'éducation et de la formation à distance, tel Hyperguides-Recto et une École informatisée clés en main, ainsi que dans le secteur de la santé et du tourisme.

En outre, le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal recevra une subvention de 350 000 \$ pour produire de l'information juridique sur l'infrastructure tandis que le philosophe Jacques Dufresne et son entreprise, L'Agora recherches et communications, touchent 372 000 \$ pour entreprendre une réflexion sur un modèle québécois de l'infrastructure.

En tout, le Fonds de l'autoroute consentira une aide de 9,4 millions \$ à ces 15 projets qui devraient générer globalement des investissements de 29 millions \$ répartis sur une période de trois ans.

Depuis sa création l'automne dernier, ce fonds a appuyé 30 des 85 projets qu'il a étudiés. Le Fonds a engagé 27 des 50 millions \$ dont il dispose pour des investissements totaux de 170 millions \$. Quelque 80 autres projets demeurent à l'étude, selon une responsable de l'organisme.

Les magasins Le Château prendront de l'expansion

PRESSE CANADIENNE

La chaîne de magasins Le Château, dont le siège social est à Montréal, prévoit ouvrir des succursales dans plusieurs villes de taille moyenne à travers le pays, dans l'espoir d'améliorer ses ventes.

Parmi les villes visées, on note Alma, Bathurst, au Nouveau-Brunswick, et les villes albertaines de Fort McMurray et Red Deer. Toutes ces villes ont entre 20 et 25000 habitants, a souligné hier le président de la compagnie, Herschel Segal, après l'assemblée annuelle.

Le Château, qui se spécialise dans la mode, a 150 magasins à travers le Canada, la plupart en Ontario et au Québec, et quatre aux États-Unis.

Ses profits ont été de l'ordre de 4,6 millions \$ pour l'année prenant fin le 29 janvier, une chute de 7 millions \$ par rapport à l'année précédente. Les ventes ont par contre grimpé jusqu'à 159,8 millions \$, contre 150,3 millions \$.

La compagnie a affiché une perte de 410 000 \$ au cours du premier trimestre, traditionnellement plus faible en terme de ventes, contre un profit de 805 000 \$ l'année précédente. Les ventes, au cours de ce même trimestre, ont chuté de 10,7 %, atteignant les 30,5 millions \$.

En élargissant son réseau de magasins, la chaîne espère donc remonter la pente.

Selon l'analyste Richard Mercier, Le Château n'est que l'un des nombreux détaillants ayant souffert des températures anormalement chaudes enregistrées au cours du troisième trimestre 1994. « Résultat,



PHOTO ARCHIVES

La chaîne Le Château, qui se spécialise dans la mode, possède 150 magasins à travers le Canada.

beaucoup de vêtements d'hiver, comme les manteaux, sont restés sur les rayons et ont dû être vendus à rabais », ajoute-t-il.

Selon lui, la chaîne Le Château a peu de dettes et est, économiquement, assez solide, mais demeure à risque parce qu'elle est plus dépendante des caprices de la mode que les autres détaillants.

Le président Herschel Segal admet qu'il est devenu clair au cours du dernier trimestre 1994 que la compagnie ne recevait plus le même accueil du public, et qu'elle devait faire des efforts en conséquence.



La Commission canadienne du blé

Agent d'information

La Commission canadienne du blé (CCB), office de commercialisation des céréales à l'échelon international, dont le siège social est situé à Winnipeg, cherche à combler le poste d'agent d'information au sein de la Division des communications générales. Cette dernière est chargée de formuler et de mettre en oeuvre des activités de communication pour la CCB. Le titulaire maintiendra des relations avec la presse et les intervenants du secteur céréalière et rédigera des discours prononcés par les cadres supérieurs, des communiqués et des articles destinés à diverses publications. Il sera également responsable des relations publiques pour le compte de la CCB.

Le candidat doit impérativement être titulaire d'un baccalauréat d'une université reconnue et devrait posséder une formation en journalisme et en communication de masse. Seront également considérés les candidats possédant une formation générale en agriculture, en économie agricole ou en commerce ainsi que de l'expérience en journalisme écrit, en relations publiques et en vulgarisation. Ils doivent en outre démontrer d'excellentes aptitudes pour l'analyse conceptuelle et la rédaction, et faire preuve d'esprit critique et créatif dans le traitement de leurs idées à l'écrit et d'innovation dans la conception des communications organisationnelles. Une connaissance générale des secteurs céréalière et agricole canadiens ainsi que la capacité d'utiliser un ordinateur personnel constituent des atouts appréciables. Des antécédents en agriculture et la maîtrise du français sont des atouts certains. L'anglais est la langue de travail.

La Commission canadienne du blé offre des salaires concurrentiels, une gamme complète d'avantages sociaux et d'excellentes conditions de travail. Les personnes intéressées sont priées de présenter leur demande par écrit, au plus tard le 21 juillet 1995, en prenant soin de joindre des exemples de leur travail et leur curriculum vitae, d'indiquer leurs attentes salariales et de fournir des références.

Direction des ressources humaines
La Commission canadienne du blé
423, rue Main
C.P. 816, succ. Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2P5

Lait, œufs et volaille

Les États-Unis réclament l'arbitrage par un comité d'experts

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Washington — Les États-Unis ont demandé hier la formation d'un groupe spécial d'experts pour arbitrer le conflit canado-américain sur les produits laitiers, les œufs et la volaille.

Cette décision du représentant américain au Commerce Mickey Kantor n'a pas surpris le directeur général des Producteurs laitiers du Canada, M. Richard Doyle. Celui-ci a expliqué que le Canada avait refusé de négocier avec les Américains une entente qui aurait pu éviter le conflit.

« Notre organisation a toujours été contre cette négociation parce que nous avons toujours cru que les États-Unis défiaient des droits acquis », a-t-il déclaré au cours d'un entretien téléphonique depuis son bureau d'Ottawa.

Le conflit a pris naissance avec l'entrée en vigueur de l'entente commerciale multilatérale qui a créé l'Organisation mondiale du commerce, le premier janvier dernier.

La nouvelle entente a forcé le Canada à abandonner les quotas qui protégeaient la production domestique de produits laitiers, d'œufs et de volaille. Elle lui a cependant permis de remplacer ces quotas par un système mixte de quotas et de tarifs très élevés.

En vertu de ce système, une petite quantité de produits laitiers, d'œufs et de volaille, équivalent à trois pour cent de la consommation domestique, peut pénétrer sans entraves au Canada. Au-delà de cette quantité, des tarifs très élevés s'appliquent.

Par exemple, le lait de consommation est frappé d'un tarif de 283,8 %, et le beurre, de 351,4 %. Les œufs font face à un tarif de 192,3 %, et le poulet, de 280,4 %.

ALENA

Ce système est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier, au grand déplaisir des États-Unis, qui ont rappelé que l'Accord de libre-échange nord-américain empêchait l'introduction de tout nouveau tarif entre les deux pays.

Le gouvernement canadien a cependant répliqué que le nouvel accord de l'Organisation mondiale du commerce avait préséance sur l'accord de libre-échange.

M. Doyle a déclaré que les avis juridiques reçus par son organisation appuyaient la position canadienne.

« Les États-Unis ont beau être pris avec ça, il va falloir qu'ils vivent avec », a-t-il lancé.

Au mois de février, M. Kantor a réclamé la tenue de consultations pour régler le conflit. Une rencontre de la commission du libre-échange, de niveau ministériel, en juin, n'a pas réglé le problème.

La formation d'un groupe spécial d'arbitrage représente l'étape suivante du mécanisme de règlement des conflits prévu dans l'Accord de libre-échange nord-américain. Le groupe, qui sera formé de cinq personnes, devrait présenter ses conclusions dans environ cinq mois.

Deux systèmes

L'Accord de libre-échange prévoit en fait deux systèmes de règlement des conflits, très similaires. Le premier, décrit dans le chapitre 19 de l'entente, traite des conflits concernant les subventions déloyales et le dumping. Le deuxième, exposé dans le chapitre 20, traite des autres différends, notamment en ce qui a trait à l'interprétation ou à l'application de l'accord.

La formation sur les produits laitiers, les œufs et la volaille tombe dans cette deuxième catégorie. En fait, il s'agit du premier conflit à émerger dans le cadre du chapitre 20 depuis la mise en œuvre de l'accord nord-américain, en janvier 1994. Les négociateurs des trois pays signataires de l'entente ont d'ailleurs terminé cette semaine la mise au point des règles de procédures qu'utiliseront les groupes spéciaux établis en vertu du chapitre 20.

M. Doyle ne s'attend pas à ce que les producteurs laitiers aient à dépenser une petite fortune en avocats à Washington parce que les conflits tombent sous la coupe du chapitre 20 n'impliquent directement que les gouvernements des pays en cause.

« C'est l'enjeu qui peut présenter un coût important », a-t-il déclaré.

Le nouveau conflit est particulièrement préoccupant pour le Québec parce qu'environ la moitié des 36 000 producteurs laitiers du Canada résident au Québec. En 1993, les fermes québécoises ont fourni 40 % du lait produit au Canada.

Erreur sur le taux

Une erreur s'est glissée dans le tableau des taux d'intérêt publié dans notre édition de vendredi. Le

taux applicable aux dépôts à terme de 30 à 59 jours de la BNP est de 5,250 et non de 7,750. Nos excuses.

Gardez la forme et offrez-vous ce qu'il y a de mieux!



Vous pouvez choisir...

- 100 cours d'aérobic / semaine
- 6 courts de tennis intérieurs
- 8 courts de squash et de racketball
- piscine intérieure et extérieure
- service de banquets complet
- programme de référence médicale
- SPA complet
- stationnement intérieur gratuit

LE SPORTING CLUB
DU SANCTUAIRE

Profitez de nos forfaits
spéciaux d'été.

Tél.: 737-0000
6105, av. du Bois

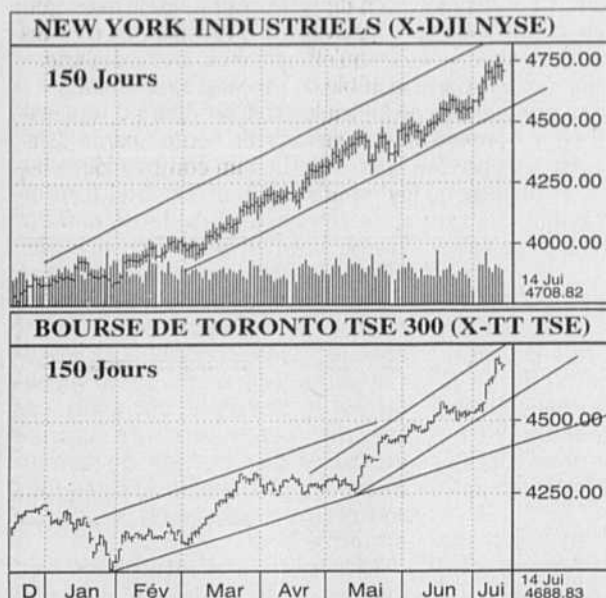
C O U P D ' Œ I L B O U R S I E R

La correction est amorcée

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Il n'y a toujours pas de raison de paniquer, mais la correction est bel et bien là. A New York comme à Toronto, les indices généraux se corrigent en direction de la ligne inférieure de leur couloir le plus abrupte. Les aurifères, les minières et les immobilières y sont allées d'une autre petite hausse démontrant de la part des investisseurs un peu de réticence à vendre, mais si le mouvement continue, elles se joindront aux autres. Les autres ce sont ceux qui se corrigent comme, les communications, le détail, les forestières, les industrielles, les pétrolières, les transports et les services financiers. La plupart se corrigent normalement dans une tendance haussière. Toutefois, dans le cas des services publics qui n'ont pas participé à la dernière phase haussière, leur faiblesse est plus inquiétante. Un autre pas vers le bas et leur point de support sera franchi.

On est encore loin d'être revenu à un marché baissier mais on est assis aux premières loges pour suivre et analyser la situation. On reste pénard sur les positions qui maintiennent leur couloir haussier. Dans bien des cas, il y a en deux couloirs comme sur les indices principaux. On peut prendre des profits maintenant sur les positions récentes qui sont à profit mais qui ne le serait plus si la correction se maintenait. Pour les positions plus vieilles qui ont un bon coussin d'ammassé, il est préférable d'agir au bris de la tendance la plus abrupte et en deuxième lieu sur le bris de la tendance la moins abrupte mais seulement si le phénomène se produit. Comme on ne peut jamais prévoir avec certitude le mouvement futur, il faut s'en tenir à des règles qui ont fait leurs preuves et à une stratégie logique. Rappelez-vous que ceux qui ne vendent jamais, regardent souvent les pertes prendre place quand il y avait des profits à protéger ou des positions à assurer. Certains titres comme Biochem persistent à la hausse mais d'autres comme Biomira ont un comportement complètement contraire. Toutefois, la plupart des titres se corrigent normalement, du moins jusqu'à présent.



DECISION-PLUS

VIDÉOCASSETTE GRATUITE

Découvrez la bourse à la
manière de Michel Carignan

(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	10320	2298.32	-2.38	-0.1
XCB:Bancaire	2301	2622.91	-8.47	-0.3
XCO:Hydrocarbures	1073	1701.12	+1.89	0.1
XCM:Mines et métaux	5476	3260.12	-	-
XCF:Produits forestiers	803	3252.44	-17.37	-0.5
XCI:Bien d'Équipement	2270	2245.71	-8.30	-0.4
XCS:Services publics	2015	1927.38	-4.93	-0.3

TSE 35	9855	246.88	-0.36	-0.1
TSE 100	*	285.40	-0.52	-0.2
TSE 200	*	279.15	-0.70	-0.3
TSE 300	26555	4688.83	-9.21	-0.2
Institutions financières	1731	3407.70	-14.33	-0.4
Mines et métaux	3684	5139.92	+12.62	0.2
Pétrolières	3841	4514.14	-4.51	-0.1
Industrielles	5487	3082.32	-12.85	-0.4
Aurifères	3415	11111.99	+18.04	0.2
Pâtes et papiers	1434	5328.05	-32.89	-0.6
Consommation	1470	7761.65	-19.88	-0.3
Immobilières	487	1893.33	+9.59	0.5
Transport	998	5285.10	-10.19	-0.2
Pipelines	619	3814.93	-	-
Services publics	1870	3350.38	-8.60	-0.3
Communications	228	8308.56	-36.25	-0.4
Ventes au détail	338	4141.27	-19.38	-0.5
Sociétés de gestion	943	5488.53	+17.22	0.3

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	32073	845.95	+2.13	0.3

MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	29086	4708.82	-18.66	-0.4
20 Transports	4235	1869.32	-15.14	-0.8
15 Services publics	2259	201.75	-0.20	-0.1
65 Dow Jones Composé	35581	1566.69	-7.75	-0.5
Composite NYSE	*	298.90	-0.89	-0.3
Indice AMEX	*	486.58	-1.33	-0.3
S&P 500	*	559.88	-1.12	-0.2
NASDAQ	*	999.33	+5.18	0.5

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
ABACAN RES CP	1189	5.75	5.25	5.75	-	-
PLACER DOME INC	1098	38.88	38.00	38.38	-0.13	-0.3
CHAUVOO RES LTD	1093	14.25	13.50	13.75	-0.75	-5.2
ALCAN ALUM LTD	1063	49.25	47.25	49.00	+0.50	+1.0
INCO LTD	968	47.38	46.13	47.00	-	-
CON AIRLINES R WT	843	0.08	0.07	0.08	+0.01	14.3
BRASCAN E FT	818	0.07	0.06	0.06	+0.01	20.0
GREENSTONE RES	812	3.55	3.20	3.40	+0.20	+6.3
NORTH TELECOM LTD	695	51.88	51.00	51.25	-0.75	-1.4
AIR CANADA	633	6.63	6.38	6.50	-0.13	-2.0

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
AIR CANADA	711	6.63	6.38	6.50	-	-
PALACE EXPLOR INC	677	0.14	0.11	0.14	+0.01	7.7
TORONTO	631	21.38	21.13	21.25	-0.25	-1.2
SCOTTS	502	8.38	8.13	8.38	+0.13	1.6
BIOCHEM PHARMA	303	30.50	29.88	30.50	+1.25	4.3
CHAUVOIS RES LTD	301	14.00	13.50	13.50	-1.00	-6.9
MARKET CROUCH	252	2.10	2.10	2.10	0.00	0.0
CALL-NET ENTR B	228	10.63	10.00	10.63	+0.88	9.0
EXPLO BREX INC A	215	1.55	1.23	1.40	+0.15	12.0
MEMORA RES INC	200	0.25	0.25	0.25	-0.03	-10.7

MONTREAL HEBDOMADAIRE

[illegible]

ÉCONOMIE

Peu importe que l'on dispose ou non de beaucoup d'argent liquide

Quand le beau temps va, la piscine va

Québec (PC) — Quand le beau temps va, la piscine va. En survolant le Québec — les banlieues des grandes villes surtout — on est chaque fois surpris devant le nombre de piscines hors-sol qui parsèment le paysage.

Elles expriment sans doute l'intolérance des Québécois vis-à-vis la canicule, laquelle n'est pourtant qu'un spasme météorologique annuel.

Au Québec, on a horreur des extrêmes. Trop froid, on ne le prend pas. Trop chaud, on ne le supporte pas. Aussi, au moindre coup de chaleur humide qui dure, on se baigne ou on se terre.

Or, chez nous, quand le beau temps va, la piscine va. Récession ou non. Début juin, les marchands de piscines en ont arraché. Mais, à la fin du mois, les fortes chaleurs aidant, ils ont fait de bonnes affaires. «Mars, avril et mai ont été profitables. Les consommateurs remettaient leur piscine en marche, d'autres en achetaient une neuve. Début juin, le temps est à l'ennui. Le consommateur tombe dans l'indécision. C'est le marasme», note M. Raynald Demers, de Piscine Beauport.

Un marché en bonne santé

Mi-juin, le beau temps s'installe. Quelques jours plus tard, c'est la fin des classes. Et les grandes chaleurs. Les consommateurs n'en peuvent plus, et prennent d'assaut les détaillants. La pression est si significative que des détaillants appréhendent une rupture de stock.

Certains modèles, certaines «grandeurs» manquent déjà. On passe donc une nouvelle commande. En pareille période, ce sont les piscines «hors-sol» qu'on veut — rien d'autre. Elles sont économiques et d'installation facile.

Tout compte fait, le marché de la piscine au Québec est en bonne santé. Les Québécois achètent 15 000 «hors-sol» annuellement. Pendant les belles années, ils en achetaient 20 000.

Il va de soi que, depuis les cinq dernières années, les manufacturiers font moins d'argent. Les chaînes de production ne fonctionnent plus à plein régime tandis que les prix au détail ont décliné du fait, notamment, de compétiteurs de grande taille.

Pour maintenir le rythme, accroître affaires et bénéfices, les fabricants ont l'obligation de rattraper, ici, leur position concurrentielle et de se tourner éventuellement vers les marchés étrangers.



PHOTO ARCHIVE

À la mi-juin, les consommateurs prennent d'assaut les détaillants. Ce sont les piscines «hors-sol» qu'on veut, car elles sont économiques et d'installation facile.

EN BREF

MARCONI SIGNE UN CONTRAT DE 8,9 MILLIONS \$ EN CORÉE

(PC) — Marconi Canada a annoncé hier la signature d'un contrat de prolongement du réseau de télécopie avec Korea Telecom, le prestataire des services de télécommunications en Corée du Sud. Le contrat d'une valeur de 8,9 millions \$ porte sur l'ajout de cinq nouveaux sites éloignés au réseau actuel de services de télécopie à valeur ajoutée Hi-Fax exploité par Korea Telecom. Ce réseau est l'un des plus grands réseaux de télécopie nationaux spécialisés du monde. Il traite plus de 7000 messages de télécopie par jour. «L'expérience acquise par (Marconi Canada) dans l'implantation du réseau avec Korea Telecom a grandement renforcé notre crédibilité auprès d'autres importants prestataires du monde entier et appuiera certainement nos efforts de ventes», a déclaré hier dans un communiqué Brian Locker, vice-président des Communications commerciales de l'entreprise.

SHL OUVRE UN BUREAU À HULL

SHL System House vient d'ouvrir un bureau à Hull, où 200 employés seront à l'œuvre dans les prochains jours. Ceux-ci s'ajouteront aux 270 employés qui travaillent dans les bureaux de la compagnie à Montréal et Québec. System House, spécialisée dans la transformation des méthodes d'exploitation grâce à l'informatique, a par ailleurs annoncé cette semaine que ses produits sont passés à 371,1 millions \$, en hausse de 22 %, au troisième trimestre. Ses profits d'exploitation ont pour leur part augmenté de 7 % comparativement à la même période de l'année dernière, passant de 165,4 millions \$ à 177,5 millions \$. Pour les neuf premiers mois de l'exercice, SHL a connu une hausse de 17 % de ses produits, qui sont passés de 864,3 \$ à 1010,3 millions \$.

LA PRODUCTION DE WINDOWS 95 A COMMENCÉ

Redmond (AFP) — Microsoft, numéro un mondial des logiciels pour micro-ordinateurs, a annoncé hier avoir commencé la production de Windows 95, la nouvelle génération de son populaire système d'exploitation dont les experts s'attendent à ce qu'elle révolutionne l'industrie. Windows 95 sera disponible comme prévu le 24 août dans les magasins de logiciels aux États-Unis et sera installé sur les micro-ordinateurs mis en vente à partir de la même date, précise Microsoft dans un communiqué publié à son siège de Redmond.

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE), NO: 540-02-000180-951. DESSAU ENVIRONNEMENT LEE, demanderesse, -vs- CLAUDE LEVESQUE, défendeur. Le 25 juillet 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1823 16ème Avenue, en la cité Montclair, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. téléviseur couleur de marque Hitachi 20"; 1. contrôle à distance de marque Newstar; 1. chaîne stéréo de marque Hitachi comprenant: 2. boîtes de son; 1. table tournante; 1. compact disc; 1. stéréo; 1. stéréo amplificateur; 1. stéréo cassette tape Deck; 1. meuble en mélamine de couleur noire, avec une porte vitrée. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: SERGE DEMERS, huissier du district de Terrebonne. Desjardins & Associés, HUISSIERS, (514) 569-9596, Fax: 569-9718, 136A, rue Labelle, St-Jérôme, P.Q., J7Z 5K7.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-02-000581-953. LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE LA RIVE-SUD L.TÉE, «LE COURRIER DU SUD» demanderesse, -vs- LES GESTIONNS CORESTE INC., défenderesse. Le 28 juillet 1995, à 13h15 de l'après-midi, au lieu d'affaires de la défenderesse, au no 1405 rue Des Écluses, en la cité Ste-Catherine, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. paterne en bois; 1. phonographe de marque Olivetti de modèle Copia 1050 avec base à deux portes et acc.; 1. chaise pliante; 1. classeur à deux portes AIB de couleur noire; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, 466-2628. GRENIER POISSANT & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, Lemoyne, le 12 juillet 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO: 94-005674. Ville de La Prairie, Partie demanderesse, -vs- France Bergeron, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 29 Denault, St-Philippe de la Prairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: France Bergeron, saisis en cette cause, consistant en: 1. télévision couleur portative RCA; 1. vidéo cassette VHS Fisher; 1. récepteur Pioneer SX-650; 2. enceintes acoustiques Studio Monitor 8812; 1. télévision portative RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LEDOUX, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015375-932. Financement Logico (1990) Inc., Partie demanderesse, -vs- Oberoi Insurance Brokers Inc., Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 261, St-Jacques #400, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Oberoi Insurance Brokers Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. imprimante de marque Citizen et acc.; 1. écran d'ordinateur de marque télé-video de marque All modèle AS-300 et acc.; 1. ordinateur de marque Fujikawa avec écran Magnavox et clavier et acc.; 1. Fax de marque Metatex et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARC LEMAY, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015375-932. Financement Logico (1990) Inc., Partie demanderesse, -vs- Oberoi Insurance Brokers Inc., Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 261, St-Jacques #400, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Oberoi Insurance Brokers Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. imprimante de marque Citizen et acc.; 1. écran d'ordinateur de marque télé-video de marque All modèle AS-300 et acc.; 1. ordinateur de marque Fujikawa avec écran Magnavox et clavier et acc.; 1. Fax de marque Metatex et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARC LEMAY, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

GIOVANNI MARINO-MERIO Prenez avis que GIOVANNI MARINO-MERIO, domicilié au 6070, Avenue Languedoc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GIOVANNI MARINO. Montréal, le 17 avril 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

Laval, Qc, district de LAVAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: ANDRÉ TONDREAU L.TÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1. appareil Fax Panasonic KX250 #9309 et accessoires; 1. machine à écrire Smith Corona; 1. table de travail; 1. répondeur Panasonic; 1. radio TV cassette Baycrest. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: JACQUES DAoust, huissier du district de Laval, (514) 682-1921, Mtl: 328-1122, BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # S-01, Laval, Qc, H3V 3Y7.

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 540-02-001489-940. BREF D'EXECUTION, IGNO DE NEGRIO, Partie demanderesse, -vs- PETER MERQUI, Partie défenderesse. Le 25ème jour de juillet 1995, à 11h30, au 5368 Grolier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: PETER MERQUI, saisis en cette cause, consistant en: 1. camion de marque Toyota, 4 Runner, SR5 V6, de couleur noire, plaque: FG67959. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARTIN DUPUIS, huissier du district de Montréal, (514) 488-0979, Fax: 848-7016, MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-02-000581-953. LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE LA RIVE-SUD L.TÉE, «LE COURRIER DU SUD» demanderesse, -vs- LES GESTIONNS CORESTE INC., défenderesse. Le 28 juillet 1995, à 13h15 de l'après-midi, au lieu d'affaires de la défenderesse, au no 1405 rue Des Écluses, en la cité Ste-Catherine, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. paterne en bois; 1. phonographe de marque Olivetti de modèle Copia 1050 avec base à deux portes et acc.; 1. chaise pliante; 1. classeur à deux portes AIB de couleur noire; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, 466-2628. GRENIER POISSANT & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, Lemoyne, le 12 juillet 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LABELLE, COUR DU QUÉBEC, NO: 565-27-000240-924 - bref d'exécution, minutes de saisie et avis. Le Percepteur des amendes, Partie demanderesse, -vs- JOSEPH ANDRÉ TONDREAU L.TÉE, Partie défenderesse. Le 28ème jour de juillet 1995, à 11h00, au 273-63e Avenue,

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO: 94-005674. Ville de La Prairie, Partie demanderesse, -vs- France Bergeron, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 29 Denault, St-Philippe de la Prairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: France Bergeron, saisis en cette cause, consistant en: 1. télévision couleur portative RCA; 1. vidéo cassette VHS Fisher; 1. récepteur Pioneer SX-650; 2. enceintes acoustiques Studio Monitor 8812; 1. télévision portative RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LEDOUX, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015375-932. Financement Logico (1990) Inc., Partie demanderesse, -vs- Oberoi Insurance Brokers Inc., Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 261, St-Jacques #400, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Oberoi Insurance Brokers Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. imprimante de marque Citizen et acc.; 1. écran d'ordinateur de marque télé-video de marque All modèle AS-300 et acc.; 1. ordinateur de marque Fujikawa avec écran Magnavox et clavier et acc.; 1. Fax de marque Metatex et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARC LEMAY, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

GIOVANNI MARINO-MERIO Prenez avis que GIOVANNI MARINO-MERIO, domicilié au 6070, Avenue Languedoc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GIOVANNI MARINO. Montréal, le 17 avril 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

St-Michel, Montréal-Nord, Québec, H1H 5H6, survenu le 28 avril 1994, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Eduardo Dias, notaire, sise au 4270 boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal, Québec, H2W 1Z3. St-Jovite, ce 6 juillet 1995.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-04-000730-926. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille) HELENE BELANGER, Requérante -vs- MARCO PLAISANCE, Intimé

ASSIGNATION A: MARCO PLAISANCE PRENEZ AVIS qu'une requête en

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 540-02-001489-940. BREF D'EXECUTION, IGNO DE NEGRIO, Partie demanderesse, -vs- PETER MERQUI, Partie défenderesse. Le 25ème jour de juillet 1995, à 11h30, au 5368 Grolier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: PETER MERQUI, saisis en cette cause, consistant en: 1. camion de marque Toyota, 4 Runner, SR5 V6, de couleur noire, plaque: FG67959. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARTIN DUPUIS, huissier du district de Montréal, (514) 488-0979, Fax: 848-7016, MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO: 94-005674. Ville de La Prairie, Partie demanderesse, -vs- France Bergeron, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 29 Denault, St-Philippe de la Prairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: France Bergeron, saisis en cette cause, consistant en: 1. télévision couleur portative RCA; 1. vidéo cassette VHS Fisher; 1. récepteur Pioneer SX-650; 2. enceintes acoustiques Studio Monitor 8812; 1. télévision portative RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LEDOUX, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015375-932. Financement Logico (1990) Inc., Partie demanderesse, -vs- Oberoi Insurance Brokers Inc., Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 261, St-Jacques #400, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Oberoi Insurance Brokers Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. imprimante de marque Citizen et acc.; 1. écran d'ordinateur de marque télé-video de marque All modèle AS-300 et acc.; 1. ordinateur de marque Fujikawa avec écran Magnavox et clavier et acc.; 1. Fax de marque Metatex et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARC LEMAY, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

GIOVANNI MARINO-MERIO Prenez avis que GIOVANNI MARINO-MERIO, domicilié au 6070, Avenue Languedoc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GIOVANNI MARINO. Montréal, le 17 avril 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

Montréal, au 3570 rue Saint-Urbain (H2Y 2V8). Le liquidateur à la succession donne avis de clôture d'inventaire en date du quatre juillet 1995 lequel peut être consulté (sur rendez-vous) au soin de André B. Desjardins notaire, 330 av. J.J.-Joubert, Duvernay, Laval H7G 4H8. (514) 526-2117. Laval, le 4 juillet 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-04-000730-926. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille) HELENE BELANGER, Requérante -vs- MARCO PLAISANCE, Intimé

ASSIGNATION A: MARCO PLAISANCE PRENEZ AVIS qu'une requête en

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 540-02-001489-940. BREF D'EXECUTION, IGNO DE NEGRIO, Partie demanderesse, -vs- PETER MERQUI, Partie défenderesse. Le 25ème jour de juillet 1995, à 11h30, au 5368 Grolier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: PETER MERQUI, saisis en cette cause, consistant en: 1. camion de marque Toyota, 4 Runner, SR5 V6, de couleur noire, plaque: FG67959. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARTIN DUPUIS, huissier du district de Montréal, (514) 488-0979, Fax: 848-7016, MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO: 94-005674. Ville de La Prairie, Partie demanderesse, -vs- France Bergeron, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 29 Denault, St-Philippe de la Prairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: France Bergeron, saisis en cette cause, consistant en: 1. télévision couleur portative RCA; 1. vidéo cassette VHS Fisher; 1. récepteur Pioneer SX-650; 2. enceintes acoustiques Studio Monitor 8812; 1. télévision portative RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LEDOUX, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015375-932. Financement Logico (1990) Inc., Partie demanderesse, -vs- Oberoi Insurance Brokers Inc., Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 261, St-Jacques #400, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Oberoi Insurance Brokers Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. imprimante de marque Citizen et acc.; 1. écran d'ordinateur de marque télé-video de marque All modèle AS-300 et acc.; 1. ordinateur de marque Fujikawa avec écran Magnavox et clavier et acc.; 1. Fax de marque Metatex et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARC LEMAY, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

GIOVANNI MARINO-MERIO Prenez avis que GIOVANNI MARINO-MERIO, domicilié au 6070, Avenue Languedoc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GIOVANNI MARINO. Montréal, le 17 avril 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

Montréal, au 3570 rue Saint-Urbain (H2Y 2V8). Le liquidateur à la succession donne avis de clôture d'inventaire en date du quatre juillet 1995 lequel peut être consulté (sur rendez-vous) au soin de André B. Desjardins notaire, 330 av. J.J.-Joubert, Duvernay, Laval H7G 4H8. (514) 526-2117. Laval, le 4 juillet 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-04-000730-926. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille) HELENE BELANGER, Requérante -vs- MARCO PLAISANCE, Intimé

ASSIGNATION A: MARCO PLAISANCE PRENEZ AVIS qu'une requête en

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 540-02-001489-940. BREF D'EXECUTION, IGNO DE NEGRIO, Partie demanderesse, -vs- PETER MERQUI, Partie défenderesse. Le 25ème jour de juillet 1995, à 11h30, au 5368 Grolier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: PETER MERQUI, saisis en cette cause, consistant en: 1. camion de marque Toyota, 4 Runner, SR5 V6, de couleur noire, plaque: FG67959. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARTIN DUPUIS, huissier du district de Montréal, (514) 488-0979, Fax: 848-7016, MACERA & ASSOCIÉS HUISSIERS, 31, rue St-Jacques Ouest, Rez-de-chaussée, Montréal, Québec, H2Y 1K9.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE LA PRAIRIE, NO: 94-005674. Ville de La Prairie, Partie demanderesse, -vs- France Bergeron, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 29 Denault, St-Philippe de la Prairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: France Bergeron, saisis en cette cause, consistant en: 1. télévision couleur portative RCA; 1. vidéo cassette VHS Fisher; 1. récepteur Pioneer SX-650; 2. enceintes acoustiques Studio Monitor 8812; 1. télévision portative RCA. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: DANIEL LEDOUX, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015375-932. Financement Logico (1990) Inc., Partie demanderesse, -vs- Oberoi Insurance Brokers Inc., Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet 1995, à 10h00, au 261, St-Jacques #400, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Oberoi Insurance Brokers Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1. imprimante de marque Citizen et acc.; 1. écran d'ordinateur de marque télé-video de marque All modèle AS-300 et acc.; 1. ordinateur de marque Fujikawa avec écran Magnavox et clavier et acc.; 1. Fax de marque Metatex et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MARC LEMAY, Huissier du district de Longueuil, (514) 465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

GIOVANNI MARINO-MERIO Prenez avis que GIOVANNI MARINO-MERIO, domicilié au 6070, Avenue Languedoc, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GIOVANNI MARINO. Montréal, le 17 avril 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-018859-949. Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc., Partie demanderesse, -vs- Robert McRae, Linda Blais, Partie défenderesse. Le 27ème jour de juillet à 10h00, au 373, Bruce, Kirkland, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Robert McRae, Linda Blais, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de

Montréal, au 3570 rue Saint-Urbain (H2Y 2V8). Le liquidateur à la succession donne avis de clôture d'inventaire en date du quatre juillet 1995 lequel peut être consulté (sur rendez-vous) au soin de André B. Desjardins notaire, 330 av. J.J.-Joubert, Duvernay, Laval H7G 4H8. (514) 526-2117. Laval, le 4 juillet 1995

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-04-000730-926. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille) HELENE BELANGER, Requérante -vs- MARCO PLAISANCE, Intimé

ASSIGNATION A: MARCO PLAISANCE PRENEZ AVIS qu'une requête en

Province de Québec, District de Laval, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 540-02-001489-940. BREF D'EXECUTION, IGNO DE NEGRIO, Partie demanderesse, -vs- PETER MERQUI, Partie défenderesse. Le 25ème jour de juillet 1995, à 11h30, au 5368 Grolier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

- 100 • 199**
IMMOBILIER RÉSIDUEL
Achat-vente-échange
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre
102 Condominiums et co-propriétés
103 Propriétés à louer
115 Extérieur de Montréal
120 Laurentides
121 Cantons de l'Est
125 Hors-frontières
130 Maisons de campagne
132 Chalets
134 Terres-fermes
135 Terrains
150 Transactions diverses
151 Services immobiliers
Location
160 App. et log. à louer
161 Condominiums à louer
165 Propriétés à louer
175 Maisons de campagne à louer
176 Chalets à louer
- 200 • 299**
IMMOBILIER COMMERCIAL
Achat-vente-échange
201 Propriétés commerciales
203 Propriétés industrielles
205 Espaces commerciaux
210 Commerces à vendre
220 Entrepôt (vente-location)
230 Gestion immobilière
Location
251 Bureaux à louer
252 Espaces comm. et ind. à louer
275 Locaux à louer
- 300 • 399**
MARCHANDISES
301 Œuvres d'art
303 Antiquités
313 Ordinateurs
314 Bureautique
315 Téléphone
318 Mobilier de bureau et acc.
- 400 • 499**
OFFRES D'EMPLOIS
401 Postes cadre et professionnel
402 Éducation
405 Santé + serv. communautaires
408 Secteur culturel
410 Bureaux
415 Secteur informatique
420 Secteur vente
435 Restaurants et hôtellerie
440 Services domestiques
455 Emplois partiels + saisonniers
- 500 • 599**
PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
501 Occasions d'affaires
508 Services financiers
510 Comptabilité
512 Déclaration d'impôts
515 Informatique et bureautique
520 Préparation de C.V.
522 Traitement de texte
523 Traduction, rédaction
529 Services professionnels
530 Cours
540 Santé
542 Massothérapie
543 Psychomotricité
544 Coiffure personnelle
546 Cartomancie, astrologie
550 Voyages
555 Garderie
560 Entretien, rénovation
564 Décoration intérieure
570 Tassement, paysagistes
575 Déménagement
- 600 • 699**
VEHICULES
605 Bateaux, yachts, voiliers
695 Automobiles

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14h30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344

Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



132

CHALET

LAC SACACOMIE, St-Alexis-des-Monts. Maison villégiature de luxe à 1 1/2 h. de Mt. Toute équipée, plage privée. A voir (819)233-4058, laissez message.

134

FERMES, FERMETTES

TERRES

MAISON ANCESTRALE, pièces sur pièces, restaurée. Magnifique site paysager, vue sur Appalaches et r. Elcherm. Très grand terrain. Grande-terre. Idéale "Bed & Breakfast". Rangement tranquille près village St-Léon de Standon. 10 min. des centres de ski. Occasion unique. 78 000\$. C. Durand (418) 642-5102 ou (418) 648-6528.

135

TERRAINS

ENFIN LA PAIX! Terrain boisé, bord de rivière, sable, St-Alexis-des-Monts, à 1 1/2 de Mt. Financement poss. 845-6287.

NORTH HATLEY

8 acres, accès au lac et plage privée. (819) 847-4663

PLUS ou moins 59 acres, chemin du Lac Nord, Ste-Mélanie (1 partie du lot 268). Terre boisée. 27 500\$. Demandez M. Hurlau (514)253-0610.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC - Face au Collège, 5 1/2 très ensoleillé, poêle-frigo fournis, entr. lav./séch., libre 1er sept. 550\$. 381-5159.

AHUNTSIC, bachelors rénovés, 2 1/2, tout inclus (meublé), 360\$. 745-8394.

AHUNTSIC, rez-de-cha. grand 5 1/2 rénové, calme, cour. Près tous services. 675\$. 381-2082, 596-6084.

C.D.N., 3 1/2, condo ensoleillé, moderne, près U. de M. et métro. 585\$ les P.I. Décolles. 342-8684 jr. 336-8130.

C.D.N., grands 3 1/2 et 4 1/2 rénovés. 3350 rue Linton angle Decelles. Jr. 342-8684, jr. 336-8130.

COOP. D'HABITATION, près parc Belterive, école primaire au coin, piste cyclable. 5 1/2 moderne, pour famille. Libre 1 août. 5125. 352-8061.

STUDIO PAISSABLE, personne seule ou couple. 1er août. 2325. 355-5879.

GRAND 6 1/2, très ensoleillé sur av. du Parc. 675\$/m. Idéal pour professionnel. 276-8678.

MELROSE/MONKLAND, 4 1/2, chauffé, lav./séch., 2 puits de lumière, poêle à bois tout, bois franc. Libre 4 sept. 650\$. 389-9180.

MÉTRO JARRY, 5 1/2, rénové, poêle-frigo, lav./séch., 2 puits de lumière, poêle à bois tout, bois franc. Libre 4 sept. 650\$. 389-9180.

N.D.G., Bas duplex, métro Villa Maria, 5 1/2, 700\$ (non-chauffé). 484-6338, 285-2440.

OUTREMONT - Près U. de M. et métro, rue Willowdale, 7 1/2 à l'étage, chauffé, boiserie, s/bains et cuisine rénovés, stat. avec prise élec. 1050\$/mois. 342-9429.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffés, gym. 277-5873.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU, r.d.c., 1 c.c., semi-meublé, rénové, cachet, accès jardin. 600\$. 527-8010.

ROSEMONT - 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffé, poêle à frigo, propre, dernier mois gratuit. 729-0667 ou 521-2624.

ROSEMONT - 2 1/2, 3 1/2, eau chaude, poêle à frigo, dernier mois gratuit. 521-2624.

ST-DENIS près Beaubien, 7 1/2, 2e étage, chauffage électrique, entrée lav./séch., 3 balcon. 700\$. 273-5505.

VIEUX ST-LAURENT, Decelles, Haut duplex 5 1/2 rénové, ensoleillé, équipé. Près métro, stat. 825\$ (tout inclus). Pas d'animaux, références. 747-2122.

164

CONDOMINIUMS À LOUER

OUTREMONT - TOUT MEUBLÉ
5 pièces, 2 c.c., 1er juin au 1er octobre (4 mois ou moins). Joëlle: 527-8373.

SITES EXCEPTIONNELS
Longueuil & St-Lambert
1-2 niveaux, 2 chambres,
mezzanine, foyer, 7500\$ +.
Stat. inclus. 943-2093

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

A LOUER entre août 1995 et juin 1996 (nego.): Maison à Rimouski, près de l'université et des principaux services. 2 c. à l'étage, aire ouverte au r.d.c., terrasse et grand jardin. Meublé, équipé. Prix raisonnable. Réf. demandées. (418) 725-3045, (418) 724-1656.

AU BORD DU FLEUVE - VILLE STE-CATHERINE. Grand cottage pierre et brique, 3 c.c., garage avec terrasse au-dessus. 10 min. ponts Champlain et Mercier. 632-4718.

CARTIERVILLE, cottage, cour, paysager, garage, près parcs, chauffé, 975\$. 331-7047.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

PARIS. App. 17e Porte Maillot, 3 pces, éclairé, 4 jrs minimum, 450\$/jour. 842-2634

PROVENCE. Magnifique demeure, vue imprenable, jardin calme, 3 c.c., tout confort. Venasse, entre Carpentras et Gordes. 30 min. d'Avignon. Libre à partir du 16 sept. 937-7008.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Petit studio meublé.
737-9293

TOULOUSE (FRANCE) Maison indépendante, jardin, prox. Méditerranée, montagnes, Espagne. 5 pers. 20/07 au 11/08. 282-0437.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILE D'ORLÉANS
Superbe maison 1834, vue sur le fleuve, 4 chambres. A la semaine. (418)527-1573.

NORTH HATLEY, 3 c.c., s.b., tout confort, sur lac, grande terrasse. Libre 26 août - 16 sept. 700\$/sem. 937-7008.

176

CHALET À LOUER

FRELIGHSBURG. Petite chalet charmant, confortable, chutes, forêt. 31 juil. au 13 août, 600\$. 527-7287 ou 1-514-298-5549.

LAC DES SABLES (STE-AGATHE)
Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Semaine. 256-0179.

201

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

EDIFICE DE PRESTIGE, cachet 1860, rénové en '86. Idéal: hôtel, bureaux et résidence, garderie, etc. Toutes offres raisonnables acceptées. 861-8787.

251

BUREAUX À LOUER

RUE ST-HUBERT près Ontario, 1 100 p.c., face métro. Très propre, prix raisonnable. 527-7663.

259

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER
OUTREMONT, Laurier/de l'Épée, 650 p.c., tout compris. Aussi 1 500 p.c., libre. 733-1228.

275

LOCAUX À LOUER

BOUL. ST-LAURENT - 25'x50' +, r.c. + s.s. Très propre. Libre 1er oct. 667-4145.

303

ANTIQUITÉS

COMMODE LOUIS XV, Marquetterie dessus marbre, 34" large, un bijou. 443-8526

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION, + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.
320
AMEUBLEMENT

CADRE DE FOYER en bois, coffre ancien, vieux humidificateur en chêne, ancien mobilier s/manger, lit simple et beaucoup d'autres choses...
Samedi & dimanche 11h. à 15h.
4525 HUTCHISON (au s./sol) (nord de Mt-Royal) 272-8496.

322

APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS

PETIT RÉFRIGÉRATEUR
9 pi.cu. blanc, 1 an d'usage, comme neuf, garanti. 450\$. 527-3898.

350

ANIMAUX

CHATONS, chatonnes de race à vendre. Cherchez parents adoptifs. Info: 272-8831.

CHIOTS cocker américains, mâles, femelles, tatoués, enregistrés, vaccinés. 923-8696.

355

VENTES DE GARAGE

CADRE DE FOYER en bois, coffre ancien, vieux humidificateur en chêne, ancien mobilier s/manger, lit simple et beaucoup d'autres choses...
Samedi & dimanche 11h. à 15h.
4525 HUTCHISON (au s./sol) (nord de Mt-Royal) 272-8496.

380

ON DEMANDE

AI BESOIN
ancien mobilier s. à manger, etc.
598-1467

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

390

DIVERS

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

ACHETONS - VENDONS tout genre de LIVRES Serv. à domicile 274-6659.

ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

LA RCR ET VOUS
POUR SAUVER UNE VIE

Tél.: (514) 871-3951
1-800-361-7650

Au cœur de la solution!

RCR/CPR

FONDATION DES MALADES DU CŒUR DU QUÉBEC

Une saine différence!

PHENIX INTERNATIONAL

Phoenix Internationale Sciences de la Vie, une entreprise contractuelle de recherches, effectue diverses études portant sur des médicaments nouveaux et déjà commercialisés. Ces études ont lieu à notre centre ultra-moderne de recherches cliniques situé à Ville Saint-Laurent. Nous offrons les études suivantes pour le mois de juillet:

Une étude pour HOMMES NON-FUMEURS âgés de 18 à 45 ans et disponibles pour trois séjours différents en clinique du vendredi soir au dimanche soir.

\$615.00

Si vous désirez plus de renseignements, communiquez avec nous dès aujourd'hui.

514-333-0010

Du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00

Vendredi de 9h00 à 17h00

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Participation

Le mouvement pour la santé active

Avis de la Commission des transports du Québec

Commission
des transports
du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1), et la Loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, c.75) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, «camionnage local, intraprovincial», camionnage en vrac, maritime, ferroviaire, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M95-02553-7
AÉROCAR QUÉBEC (1992) LTÉE
130, Landreville
Repentigny (Québec)
J6A 8C2
PROCUREUR: GAGNÉ, LETARTE & ASS.
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUTOCARS MURRAY HILL INC.
540, rue Visitation
Saint-Charles-Borromée (Québec)
J6E 4P3
PROCUREUR: GAGNÉ, LETARTE & ASS.
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-000931-015A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement jusqu'à la Frontière Québec - Ontario, à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga), ou vice versa.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-02484-5
AUTOBUS VERREAULT LTÉE
(Autobus Inter-cité (1986) enr.)
438, rue St-Jean
Granby (Québec)
J2G 2H4
PROCUREUR: OGILVY, RENAULT
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Tracy et Saint-Vallier-de-Milton
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A1, A3, A5, A6
DURÉE: 5 ans à compter de la date de la décision

M95-02550-3
LES CONSTRUCTIONS ADAPTEES DU QUÉBEC INC.
205, rue Georges V
Terrebonne (Québec)
J6W 5C8
PROCUREUR: Me Richard Gendron
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Laval, Sainte-Thérèse, Boisbriand, Saint-Eustache, Rosemère, Bois-des-Filiers, La Plaine, Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville, Mirabel, Saint-Jovite, Saint-Jérôme, La Fontaine, Bellefeuille, Lorraine, New Glasgow, Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie, Lachenaie, Mascouche, Terrebonne
PARCOURS: Ne s'applique pas.
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A7
DURÉE: 5 ans

M95-01836-1
AUTOBUS J.G. DEMERS INC.
1770, St-Laurent
Plessisville (Québec)
G6L 2P8
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD (avocats)
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S): Aéroport Jean-Lesage (Sainte-Foy) (198012) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec - Ontario (105010) à destination de l'Aéroport International Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice versa
PARCOURS: Ne s'applique pas
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupe de personnes exclusivement
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport International Jean-Lesage à Sainte-Foy et la destination finale, via la frontière Québec/Ontario, l'Aéroport International Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice versa.
2. Le voyage doit être d'une durée minimale de six (6) jours.
3. Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage.
4. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et arrivant directement au point de départ du voyage nolisé.
5. Le service doit être fourni pour le compte de:
- Tours Chanteclerc Inc.
- Misa Tours International Inc.
6. Le titulaire est limité à l'utilisation d'autobus dont l'année du modèle est d'au plus 6 ans.
DURÉE: 5 ans

M95-01841-1
AUTOCAR DES CHUTES INC.
992, chemin Olivier
Bernières-Saint-Nicolas (Québec)
G7A 2M9
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER, BERNIER
Société d'avocats
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
6-Q-000938-001B
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Saint-Rédempteur (25035), Saint-Etienne-de-Lauzon (25010), Bernières-Saint-Nicolas (25043)
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A2
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
6-Q-000938-002B
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Bernières-Saint-Nicolas (25043)
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A2
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CONDITIONS ET RESTRICTIONS:
L'exploitation au moyen d'autobus de catégorie 2 est restreinte à des véhicules dont le moteur ne fait pas sailli mais construit sur un châssis d'autobus scolaire.

M95-01849-4
TRANSPORT ET CHEMIN INC.
992, chemin Olivier
Bernières-Saint-Nicolas (Québec)
G7A 2M9
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER, BERNIER
Société d'avocats
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
PREMIÈREMENT:
9-Q-000265-004T
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
Transport d'élèves le midi des écoles suivantes: Plein Soleil et de la Chanterelle situées à Saint-Etienne-de-Lauzon; Marseigneur Gauvreau, Marguerite d'Youville et l'Odysée situées à Bernières-Saint-Nicolas; la Martinière et Clair Soleil situées à Bernières-Saint-Nicolas; Dominique Savio, Tournesol et la Roche situées à Saint-Rédempteur; Les Échemins de Charny situés à Charny; l'Aubier situés à Saint-Romuald à leurs résidences situées dans Bernières-Saint-Nicolas, Saint-Etienne-de-Lauzon, Saint-Rédempteur, Saint-Romuald, Charny, et retour.
PARCOURS: Sujet aux règlements municipaux
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Disponible au bureau de la C.T.Q.
CLIENTÈLE: Étudiants des écoles précitées
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A5, A6
CONDITION: Ce permis sera valide tant que la détentriche transportera les mêmes élèves le matin et le soir en vertu d'un contrat avec les commissions scolaires concernées.
RESTRICTION: La détentriche n'aura pas le droit d'effectuer du transport d'un point d'origine à un point de destination situé à l'intérieur des municipalités de Saint-Romuald et de Charny.
DURÉE: Jusqu'au 30 juin 2000
DEUXIÈMEMENT:
9-Q-000265-007A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
Transport d'élèves le matin, de Bernières-Saint-Nicolas, Saint-Etienne-de-Lauzon, et Saint-Rédempteur au Collège Marguerite d'Youville à Sainte-Foy, au Collège Notre-Dame-de-Belleuvre situé à Québec, à l'Externat Saint-Jean Berchmans situé à Québec, au Collège Jésus-Marie situé à Sillery, au Séminaire de Pères Maristes situé à Sillery, au Collège Saint-Charles Garnier situé à Sillery et au Collège Saint-Joseph situé à Québec, et retour le soir.
PARCOURS: Sujet aux règlements municipaux
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Disponible au bureau de la C.T.Q.
CLIENTÈLE: Étudiants des écoles précitées
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A5, A6
CONDITIONS ET RESTRICTIONS:
La détentriche, lorsqu'elle fournit les services autorisés par son permis à Sainte-Foy et à Québec, n'est pas autorisée à faire monter ou descendre des passagers aux arrêts ou aubris de la Société de transport de la communauté urbaine de Québec.
DURÉE: Jusqu'au 30 juin 2000
TROISIÈMEMENT:
9-Q-000265-008A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
Saint-Rédempteur
Bernières-Saint-Nicolas
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A5
DURÉE: Jusqu'au 30 mai 2000
QUATRIÈMEMENT:
9-Q-000265-009A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE AUTORISÉ:
Saint-Etienne-de-Lauzon
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A5
DURÉE: Jusqu'au 30 mai 2000

M95-01859-3
2948-7238 QUÉBEC INC.
1576, des Hôtels
Sainte-Foy (Québec)
G1W 3Z5
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
MODIFICATION DE PERMIS
2-Q-001021-007B
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Zone 8 (Cuc)
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A6, A5, A4, A3, A2, A1
CONDITIONS ET RESTRICTIONS:
1) La capacité maximale des véhicules est limitée à 29 passagers
2) Ce permis sera exploité uniquement en conjonction avec le permis 2-Q-001021-003A
3) Ce permis ne peut être renouvelé, transféré ou maintenu indépendamment du permis 2-Q-001021-003A
DURÉE: Jusqu'au 18 avril 1998
Le demandeur désire enlever la condition et restriction suivante: 1) La capacité maximale des véhicules est limitée à 29 passagers

M95-01859-3
2948-7238 QUÉBEC INC.
1576, des Hôtels
Sainte-Foy (Québec)
G1W 3Z5
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
MODIFICATION DE PERMIS
2-Q-001021-007B
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Zone 8 (Cuc)
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A6, A5, A4, A3, A2, A1
CONDITIONS ET RESTRICTIONS:
1) La capacité maximale des véhicules est limitée à 29 passagers
2) Ce permis sera exploité uniquement en conjonction avec le permis 2-Q-001021-003A
3) Ce permis ne peut être renouvelé, transféré ou maintenu indépendamment du permis 2-Q-001021-003A
DURÉE: Jusqu'au 18 avril 1998
Le demandeur désire enlever la condition et restriction suivante: 1) La capacité maximale des véhicules est limitée à 29 passagers

M95-01859-3
2948-7238 QUÉBEC INC.
1576, des Hôtels
Sainte-Foy (Québec)
G1W 3Z5
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
MODIFICATION DE PERMIS
2-Q-001021-007B
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Zone 8 (Cuc)
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A6, A5, A4, A3, A2, A1
CONDITIONS ET RESTRICTIONS:
1) La capacité maximale des véhicules est limitée à 29 passagers
2) Ce permis sera exploité uniquement en conjonction avec le permis 2-Q-001021-003A
3) Ce permis ne peut être renouvelé, transféré ou maintenu indépendamment du permis 2-Q-001021-003A
DURÉE: Jusqu'au 18 avril 1998
Le demandeur désire enlever la condition et restriction suivante: 1) La capacité maximale des véhicules est limitée à 29 passagers

M95-01836-1
AUTOBUS J.G. DEMERS INC.
1770, St-Laurent
Plessisville (Québec)
G6L 2P8
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD (avocats)
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Laval, Sainte-Thérèse, Boisbriand, Saint-Eustache, Rosemère, Bois-des-Filiers, La Plaine, Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville, Mirabel, Saint-Jovite, Saint-Jérôme, La Fontaine, Bellefeuille, Lorraine, New Glasgow, Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie, Lachenaie, Mascouche, Terrebonne
PARCOURS: Ne s'applique pas.
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A7
DURÉE: 5 ans

M95-02499-3
Légaré, Robert
148, rue Laffamme
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 2C9
PROCUREUR: LÉONARD, RUEL & ASS.
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Chassé, Berthier
992, rue Forget
Prévost (Québec)
J0K 2R0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-216162-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A15 Saint-Jérôme

M95-02503-2
Baaklini, Elias
7175, rue Michelet, app. 24
Saint-Léonard (Québec)
H1S 2L8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Morin, Denis
2, rue Adrien
Le Gardeur (Québec)
J5Z 2B5
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-211044-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-02510-7
Gauthier, Nicole
1245, rue Cornéroy, app. 103
Longueuil (Québec)
J4K 5B4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Vaillancourt, Michel
2910, boul. Roland-Therrien, app. 05
Longueuil (Québec)
J4L 4G3
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-211817-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A02 Longueuil

M95-02517-2
Melekian, Zareh
8495, l'Acadie, app. 315
Montréal (Québec)
H3N 2W6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Michalopoulos, Anargiros
245, rue Du Buisson
L'Île-Bizard (Québec)
H9C 2J6
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-208414-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-02534-7
Gauthier, Maurice
2655, Ruisseau St-Georges Sud
Saint-Jacques (Québec)
J0K 2R0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Mailoux, Denis
1221 chemin St-Jacques
Crabtree (Québec)
J0K 1B0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-213679-001A

M95-02541-2
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A06 Joliette
Zogheib, Jean-Antoine
150, Place Côte-Vertu, app. 104
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1G2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Plouffe, Jacques
6045, Alexandre
Brossard (Québec)
J4Z 1P7
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-203765-004A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A02 Longueuil

M95-02554-5
Raymond et Robert S.E.N.C.
1025, de l'Herminière
Terrebonne (Québec)
J6X 1X8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pelletier, Robert
1025 de l'Herminière
Terrebonne (Québec)
J6X 1X8
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-214821-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A17 Terrebonne

M95-02560-2
Jean Baptiste, Willo
3535, Côte Ste-Catherine, app. 3
Montréal (Québec)
H3T 1C7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN
À MONTRÉAL INC.
5655, rue de Normandville
Montréal (Québec)
H2S 2B3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215049-002A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-02561-0
Gresser, René
(René Gresser enr.)
10926, London
Montréal-Nord (Québec)
H1H 4J1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN
À MONTRÉAL INC.
5655, rue de Normandville
Montréal (Québec)
H2S 2B3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215049-003A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-02562-8
Dyer, Lebrun
5655, De Normandville
Montréal (Québec)
H2S 2B3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN
À MONTRÉAL INC.
5655, rue de Normandville
Montréal (Québec)
H2S 2B3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215049-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-02564-4
Moise, Emmanuel
515, Peladeau
Laval (Québec)
H7K 2V4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
RENTABLE INVESTISSEMENT HAÏTIEN
À MONTRÉAL INC.
5655, rue de Normandville
Montréal (Québec)
H2S 2B3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215049-004A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-02565-1
Rousseau, Gilles
741, rue Maisonneuve
Granby (Québec)
J2J 2B2
PROCUREUR: Me Jean-Guy Vachon
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Jolin, Claude
1342, 10e Rang Est
Saint-Cécile-de-Milton (Québec)
J0E 2C0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-200873-007A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A33 Granby

M95-02567-7
Desautels, Mario
30 Lasnier
Granby (Québec)
J2G 8A4
PROCUREUR: Me Jean-Guy Vachon
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Paquette, Denis
633 des Hironnelles
Granby (Québec)
J2H 1P7
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-211350-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A33 Granby

M95-02572-7
Dubé, Gilbert
(Taxi Gilbert Dubé)
668, rue Chailfoux
Sherbrooke (Québec)
J1G 1R3
PROCUREUR: Me Gaétan Bellefeuille
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Turgeon, Patrice
(Patrice Turgeon enr.)
604, rue St-Rock Sud, R.R. 10
Rock Forest (Québec)
J1N 3B8
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-212935-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A43 Sherbrooke

M95-02575-0
Alaie, Morteza
5266, ave. West Hill
Montréal (Québec)
H4V 2V7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2956-2808 QUÉBEC INC.
1, Place Bellevue, app. 2307
Laval (Québec)
H7V 1B1
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-215681-004A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M95-01817-1
Brassard, Jacques
677, Dallaire, app. 3
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5X1
PROCUREUR: GAGNÉ & BOULANGER
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Poulin, Daniel
203, Boul. Évain Est
Évain (Québec)
J0Z 1Y0
TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-205886-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Rouyn-Noranda (A-48)

M95-01834-6
Lavoie, Alain
2132, Boul. Saguenay
Jonquières (Québec)
G7J 4H4
PROCUREUR: AUBIN FILLION BRISSON
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dufour, Rémi
3496, Boul. Saguenay
Jonquières (Québec)
G7X 1H4
TRANSFERT DE PERMIS
8-Q-206004-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:

M95-01837-9
L'agglomération Saguenay
(A-52)
Boutin, Gill
(G B TAXI ENR)
49, chemin Baie Carrière
Val-d'Or (Québec)
J9P 4M4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Paré, Nancy
213, rue Poirier
Val-d'Or (Québec)
J9P 5B9
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-205823-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Val-d'Or (A-49)

M95-01871-8
Mahaue, Alain
26 1/2 rue Desjardins, app. 2
Québec (Québec)
G1R 4L5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Jinchereau, Yves
1588, du Nord
Sainte-Foy (Québec)
G2G 2E8
TRANSFERT DE PERMIS
7-Q-202210-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Québec (A-36)

M95-01878-3
Mireault, Luc
1, rue Franquet
Amos (Québec)
J9T 3A3
PROCUREUR: DUGUAY, BASTIEN, LAN-
TAGNE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Succession Albert Lemerise
a/s Thérèse Boisvert
légitimaire-universelle
1969, route 111 Nord
Amos (Québec)
J9T 3A3
TRANSFERT DE PERMIS
4-Q-205620-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Amos (A-45)

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-02472-0
Sabourin, Paul
193, rue Meunier est
Laval (Québec)
H7G 1R8
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
9-M-207122-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02475-3
Himo, Ibrahim
(Himo Ibrahim enr.)
4792, René Coty
Laval (Québec)
H7W 2J4
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
7-M-209906-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02476-1
Polosajan, Haroutioun
10500, boul. L'Acadie, app. 503
Montréal (Québec)
H4V 2V4
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
5-M-208918-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02485-2
Polosajan, Hovhannes
10500, boul. L'Acadie, app. 503
Montréal (Québec)
H4V 2V4
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
3-M-207722-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02489-4
Leclerc, Pierre
113, Nicolet
Repentigny (Québec)
J6A 3H4
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
0-M-209416-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02493-6
Brunelle, Lorne
6509, rue Valade
Laval (Québec)
H7L 9E2
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
8-M-202066-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02525-5
Brodeur, Richard
304, rue Billaudeau
Montréal (Québec)
H1L 4A3
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
8-M-202132-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02548-7
Rumeo, José
12314, Rolland Paradis
Montréal (Québec)
H1E 6Y1
PROCUREUR: Me Anthony Gentili
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
1-M-208128-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
Communauté Urbaine De Montréal

M95-02568-5
Polosajan, Garbis
416, Place Canterbury
Laval (Québec)
H7W 4G9
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE
9-M-213344-001A
TERRITOIRE AUTORISÉ:
AGGLOMÉRATION A05 Est de Montréal
TERRITOIRE DEMANDE:
AGGLOMÉRATION A05 Est de Montréal

CAMIONNAGE LOCAL
ET INTRAPROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C.35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., C. C. 5.1).

La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovinciale, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assemblée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal mardi le 15 août 1995 à 10h00.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec jeudi le 17 août 1995 à 10h00.

M95-02478-7
CHEMFLEET TRUCKING LTD
a/s GUY & GILBERT
770, Sherbrooke Ouest
Suite 2300
Montréal (Québec)
H3A 1G1
PROCUREUR: GUY & GILBERT
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, GROUPE 34: explosifs (classe 1 - Explosifs, Règlement sur le transport de marchandises dangereuses), Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02495-1
Langevin, Pierre J.
(Les Consultants P.J. Langevin)
1051, chemin du Lac Claude Sud
Rawdon (Québec)
J0K 1S0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02498-5
TRANSPORT GUY BELISLE INC.
731 York, C.P. 183
Saint-Barthélemy (Québec)
J0K 1X0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02502-4
Fortin, Arthur
500, chemin Flanders
Cookshire (Québec)
J0K 1X0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02507-3
3095-8383 QUÉBEC INC.
544, Bishop Power
Laval (Québec)
H8P 2R1
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02522-2
CONFECTION ST-GÉRARD INC.
181, Principale
Saint-Gérard (Québec)
G0Y 1K0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02531-3
Bélanger, Michel
(Transport Michel Bélanger Enr.)
669, rue Etienne
Saint-Amable (Québec)
J0L 1N0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02535-4
CHRISTIE TRANSPORT LTD
a/s GUY & GILBERT
770, Sherbrooke Ouest
Suite 2300
Montréal (Québec)
H3A 1G1
PROCUREUR: GUY & GILBERT
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GENERAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 34: explosifs (classe 1 - Explosifs, Règlement sur le transport de marchandises dangereuses), Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M95-02536-2
Déménagement Therrien Fortin (SENC)
980-A, Demers
Carignan (Québec)
J3L 1E

LE DEVOIR

LES SPORTS

EN BREF

SELES INSCRITE
AUX US OPEN

New York (AP) — Monica Seles s'est inscrite en vue de participer aux Internationaux des États-Unis qui débiteront le 28 août.

«La seule chose que nous savons est qu'elle a fait une demande pour s'inscrire et qu'elle a été reçue aujourd'hui (hier)», a déclaré Page Crosland, directeur des communications à la fédération américaine de tennis. Seles a remporté huit tournois du Grand Chelem, dont deux fois les Internationaux américains, avant d'être poignardée dans le dos lors d'un tournoi à Hambourg le 30 avril 1993. Le 29 juillet, l'ex-numéro un mondial effectuera son retour sur un court à l'occasion d'un match-exhibition contre Martina Navratilova à Atlantic City et pourrait participer à un ou deux tournois avant Flushing Meadow.

RUUSEDISKI CONTINUE
DE BRILLER

Eastbourne, Angleterre (AP) — Greg Rusedski, le Canado-britannique qui est devenu un héros à Wimbledon, a aidé les Britanniques à s'emparer d'une avance de 2-0 en match de relégation en coupe Davis, hier, contre Monaco.

Rusedski a réussi 20 aces pour vaincre Christophe Boggetti 6-2, 6-2, 7-5 (7-5) dans le premier match de simple du groupe 2 dans la zone euro-africaine.

GRAF ET LE FISC

Bonn (AP) — L'Allemande Steffi Graf, accusée en Allemagne d'avoir fraudé le fisc, a lancé une contre-attaque par la voix de ses avocats.

Les avocats ont confirmé que les domiciles en Allemagne de Graf et de son père avaient fait l'objet, le 23 mai, d'une perquisition.

Mais les avocats affirment que la justice allemande ne leur a pas encore adressé de documents indiquant clairement les reproches formulés à l'encontre de Steffi et Peter Graf.

Selon les avocats, l'imposition des revenus de Steffi Graf avait fait l'objet d'un accord entre le conseiller fiscal de la joueuse et les autorités fiscales allemandes. Steffi et Peter Graf, disent les avocats, ont toujours agi en fonction de cet accord et ne peuvent en aucun cas être soupçonnés d'avoir voulu tromper le fisc.

Tour de France

Jalabert fête le 14 juillet
en grand

Mende (Reuter) — Laurent Jalabert a allumé, hier, un superbe feu d'artifice du 14 juillet dans la 12^e étape du Tour de France cycliste en prenant les rênes d'une mini-révolution qui l'a amené à Mende en vainqueur et sur le podium de la Grande Boucle.

En rébellion à l'avant de la course pendant près de 200 km, le Français s'est offert un bouquet final dans l'ascension du causse de Mende, se jouant de ses compagnons d'échappée pour signer sa deuxième victoire d'étape dans le Tour, après celle glanée en 1992 à Bruxelles.

«Au début, j'ai pensé prendre le maillot jaune mais nous n'avons pas réussi à creuser l'écart. Aussi, sur la fin, je me suis réservé pour la victoire d'étape», a expliqué le Français, qui l'a emporté avec 5:41 d'avance sur Miguel Indurain, toujours leader, après avoir longtemps été le maillot jaune virtuel de l'épreuve.

Piégé par les équipiers de Jalabert chez Once, Indurain s'est parfaitement repris dans la dernière côte, où il a dominé ses autres rivaux au classement général, à commencer par le Suisse Alex Zülle.

Toujours second au général, juste devant son équipier Jalabert, Zülle a

abandonné 17 secondes au Navarrais et se retrouve à 2:44 du quadruple vainqueur du Tour.

Dès les premiers hectomètres de ces 222,5 km de puys et de causses entre Saint-Etienne et le chef-lieu de la Lozère, le Français a mis le feu aux poudres, lançant ses fusées roses de l'équipe Once aux avant-postes.

L'assaut

Lui-même s'est porté tout seul à l'assaut de l'impenable Bastille que semblait représenter Indurain après 24 kilomètres de course, l'Italien Dario Bottaro dans sa roue.

L'assaut donné, ses équipiers ont fait sauter quelques charges de diversion. Ce fut d'abord Melchor Mauri, puis Johan Bruyneel, Neil Stephens enfin, qui sortirent du peloton de coups de rein explosifs, contraignant le maillot jaune lui-même à aller éteindre ces débuts d'incendie.

L'étape n'avait qu'une heure et on sentait un brin d'affolement dans le regard de l'Espagnol, d'autant que la guérilla des Once avait porté ses fruits, l'isolant à l'avant avec seulement trois de ses équipiers, le gros de ses lieutenants étant resté coincé à l'arrière dans une longue cassure.

Pour les Once, le scénario était

idéal. Il s'améliorait encore lorsque Stephens et Mauri parvenaient à rejoindre Jalabert et Bottaro, accompagnés des Italiens Massimo Podenzana et Andrea Peron.

Alliés de circonstance, les six hommes emmenaient un train d'enfer de bosse en bosse, comptant jusqu'à 10:50 d'avance peu après la côte des Baraques, à mi-course.

Jalabert, bien sur, était le plus actif des insurgés. Maillot jaune virtuel pendant près de 40 km, le vainqueur de Milan-San Remo consolidait au pire son maillot vert du classement par points, visait raisonnablement une victoire d'étape et pouvait rêver au mieux de revêtir le maillot jaune qu'il avait déjà porté jusqu'au Havre.

Il restait une Bastille à prendre pour le Français, le causse de Mende. Dès le premier lacet, il lâchait Podenzana et Bottaro pour s'offrir la plus belle victoire d'une saison, plus belle peut-être que Paris-Nice, Milan-San-Remo ou le Critérium international.

Quant à Indurain, il a rétabli l'ordre sans merci dans cette même montée, allant reprendre le vainqueur de l'Alpe d'Huez, Marco Pantani, parti dans un solo avorté, avant de souffler Zülle, qui avait un temps tenté de le surprendre.

Formule 1

Hill, maintenant ou jamais

tout de même assez loin, à près de 2 secondes derrière la Williams de Hill. En cinquième position, on retrouve Le Britannique Johnny Herbert dont la prestance —toujours en retrait de celle de son coéquipier Schumacher, lui, bon deuxième à 173 millièmes de Hill — le place devant la seconde Ferrari, celle de Jean Alesi. Sur ce circuit très rapide, seules trois voitures sont dans la même seconde, David Coulthard réalisant 1:28.947, juste derrière Schumacher (1:28.397) et Hill (1:28.124).

Devant son public, on s'attend à ce que Damon Hill trouve ce surplus de motivation dont il aurait besoin pour tenir tête à son rival «Schum», mieux armé en course, sa Benetton ayant été, depuis l'Espagne, presque parfaite.

Depuis deux semaines, les deux rivaux y allaient de propos acerbés. En

course, ils ont tout de même fait preuve de fair-play. «Après tout ce qui a été dit par voie de presse cette semaine, nous nous sommes bien conduits sur la piste. J'ai essayé de le battre et il a fait de même. C'était correct et sportif», a dit Schumacher.

Derrière ce groupe de tête sont venues se placer les Jordan-Peugeot et les McLaren-Mercedes qui n'ont pu toutefois faire mieux que de jouer les éternels seconds violons.

Il ne subsiste plus qu'un seul point d'interrogation: Michael Schumacher réussira-t-il à trouver les miraculeux réglages qui permettent à sa Benetton de mieux se comporter en course que toute autre voiture? S'il réussit en Angleterre son habituel tour de force, le pauvre Hill ne pourra plus espérer pour la suite que des miracles.

Fassero en arrache

Il a perdu six
de ses sept dernières décisions

MARIO SIMARD
PRESSE CANADIENNE

Qu'arrive-t-il à Jeff Fassero? Après avoir remporté sept de ses huit premières décisions, celui qui devait être l'as du personnel de lanceurs partants des Expos cette saison vient de perdre six de ses sept dernières. Son bras se porte bien, sa mécanique est à point. Alors quel est le problème?

«Il n'arrive pas à donner le coup de grâce aux frappeurs après avoir pris les devants dans le compte, affirme l'instructeur des lanceurs des Expos, Joe Kerrigan. Hier soir (jeudi), il avait un compte d'une balle et deux prises contre Kevin Stocker (des Phillies de Philadelphie). Il a ensuite eu besoin de 10 autres lanceurs.»

Fassero a effectué 94 tirs contre 23 frappeurs des Phillies au cours du match de jeudi soir. En seulement quatre manches, il a concédé quatre points, sept coups sûrs et quatre buts sur balles. Les Phillies l'ont emporté 4-3.

«Il effectue beaucoup trop de tirs, prétend Kerrigan. Quand un lanceur a besoin de 50 tirs pour passer à travers les deux premières manches, il lui est impossible de récupérer.»

La moyenne de points mérités de

Fassero s'établit maintenant à 4,12 et les frappeurs présentent une moyenne au bâton de ,275 à ses dépens. La saison dernière, il était pourtant quatrième dans la Ligue nationale pour la moyenne de points mérités (2,99) et cinquième pour la moyenne au bâton des frappeurs adverses (2,29).

«De tous nos lanceurs, il est celui qui s'entraîne le plus fort. Il a peut-être 32 ans, mais il a le corps d'un homme de 25 ans.»

Kerrigan et Fassero ont visionné ensemble le vidéo du match de jeudi, hier. «Nous devons modifier la séquence de ses tirs, c'est-à-dire le choix de ses tirs selon les situations», a dit Kerrigan.

Quant à Fassero, il a parlé de la nécessité de changer la façon dont il utilise sa balle fronde. En clair, même si Kerrigan et Fassero ne l'ont pas dit, les frappeurs adverses savent maintenant que Fassero s'en remet toujours à sa balle fronde dans les moments cruciaux.

«On a beau dire qu'il faut se concentrer sur ce qui se passe sur le terrain, mais tout ça finit par vous déranger, a dit Fassero. Je n'ai pas lu les journaux depuis deux semaines et de même, mais mes coéquipiers m'en parlent, les journalistes m'en parlent...»

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Hier Cincinnati à Chicago Philadelphie à Montréal St. Louis à Pittsburgh Colorado à New York Florida à Los Angeles Atlanta à San Diego Houston à San Francisco

Aujourd'hui Philadelphie à Montréal Colorado à New York Cincinnati à Chicago Florida à Los Angeles Atlanta à San Diego Houston à San Francisco

LIGUE AMÉRICAINE

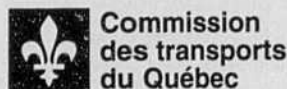
Hier Oakland à Cleveland (2) Californie à Detroit Texas à Boston Kansas City à Baltimore Minnesota à New York Chicago à Milwaukee Toronto à Seattle

Samedi Chicago à Milwaukee Oakland à Cleveland Californie à Detroit Kansas City à Baltimore Minnesota à New York Chicago à Milwaukee Toronto à Seattle Texas à Boston

(Parties d'hier non comprises)

	Section Est					Section Ouest			
	G	P	Moy.	Diff.		G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	44	26	.629	—	Boston	39	30	.565	—
Philadelphie	40	30	.571	4	Detroit	37	34	.521	3
Montréal	33	38	.465	11 1/2	Baltimore	33	36	.478	6
Florida	25	42	.373	17 1/2	New York	32	36	.471	6 1/2
New York	26	44	.371	18	Toronto	28	41	.406	11
Section Centrale									
Cincinnati	44	25	.657	—	Cleveland	46	21	.687	—
Houston	38	31	.551	6	Kansas City	34	33	.507	12
Chicago	37	34	.521	8	Milwaukee	33	36	.478	14
Pittsburgh	30	37	.448	13	Chicago	29	39	.426	17 1/2
St. Louis	31	41	.431	14 1/2	Minnesota	22	47	.319	25
Section Ouest									
Colorado	39	31	.557	—	Texas	40	30	.571	—
Los Angeles	34	36	.486	5	Californie	40	30	.571	—
San Francisco	34	36	.486	5	Oakland	37	35	.514	4
San Diego	33	37	.471	6	Seattle	34	36	.486	6

Avis de la Commission des transports du Québec



SUIITE DE LA PAGE B 7

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

9008-6968 QUÉBEC INC.
581, Rang 7
Saint-Claude (Québec)
JOB 2N0
PROCURÉUR: PARÉ, TANGUAY
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Maurice, Jean-Marie
581, rang 7
Saint-Claude (Québec)
JOB 2N0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-503067-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

Mainville, Rémi
318, rang St-Etienne
Saint-Placide (Québec)
JOB 2B0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Auclair, Hector
4900, bl. St-Elzéar Est
Laval (Québec)
H7E 4P2
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-509162-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

St-Pierre, Fernand
(TRANSPORT FERNAND ST-PIERRE
ENR.)
385, rue Rudolph
Blainville (Québec)
J7E 4H5
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
TRANSPORT LANTIER LIMITÉE
98, 18e Avenue
Lantier (Québec)
JOT 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-507988-003A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC
7530, rue Millet
Saint-Léonard (Québec)
H1S 2N2
ET DEMANDERESSE-CÉDANTE
LES PAVAGES MARCIL INC.
5896, rue St-Jacques ouest
Montréal
H4A 2E9

TRANSFERT DE PERMIS
1-M-512818-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

2857-6006 QUÉBEC INC.
152, rue Vaillancourt
Sullivan (Québec)
JOY 2W0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Demers, Gilles
1386, rue Principale, C.P. 52
Saint-Edouard-de-Fabre (Québec)
J0Z 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-506203-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

LES ENTREPRISES L. MICHAUD & FILS
(1982) INC.
70, rue D'Auteuil
Armagh (Québec)
G0J 1B0
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERETS
Transport de matières en vrac
Permis concernés:
7-Q-507758-001A
7-Q-507758-002A
7-Q-507758-003A
7-Q-507758-004A
7-Q-507758-006A
7-Q-507758-007A

TRANSPORT AMICAL INC
392, Route 132 est, C.P. 1088
Armagh (Québec)
G0J 1B0
PROCURÉUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2951-8628 QUÉBEC INC
(TRANSPORT C.N. MARQUIS)
130, des Fauvettes C.P. 1687
Armagh (Québec)
G0J 1B0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concernés: 1-Q-510584-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

2953-7669 QUÉBEC INC.
(Excavation M.G. enr.)
318, Route 373
Albanel (Québec)
G0M 1Y0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
9006-3314 QUÉBEC INC.
(Tolérie & Vitrerie Lac St-Jean)
300, 8ème Avenue
Dolbeau (Québec)
G8L 2W8
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concernés: 2-Q-511243-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES

MATIÈRES
Q95-01863-5
9016-0482 QUÉBEC INC.
(Transport Marise Savard enr.)
364, Garnier
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1R6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Savard, Marise
(Transport M. Savard enr.)
364, Garnier
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1R6
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 4-Q-510532-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

Lord, Aline
249, rue Principale
Saint-Cyrille-de-Lessard (Québec)
G0R 2W0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
GÉRARD & BENOÎT THIBAUT ENR.
91, Mgr Bernier
Saint-Eugène (Québec)
G0R 1X0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 9-Q-509570-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

9017-7304 QUÉBEC INC.
3583, 20e Avenue
Saint-Prospère (Québec)
G0M 1Y0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Champagne, Yvon
(TRANSPORT YVON CHAMPAGNE
ENR.)
3583, 20e Avenue
C.P. 155
Saint-Prospère (Québec)
G0M 1Y0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 2-Q-510039-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

LES PÉCHERIES ONEIL BOND INC.
22, rue des Loisirs, C.P. 211
Gaspé (Québec)
G0E 2A0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Patterson, Daniel
429 boul. York
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matière en vrac
Permis concernés: 3-Q-508412-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 1
BOURRET ET FILS INC.
95, St-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec)
JOC 1L0

ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bourret, Jacques
(Bourret & Fils enr.)
95, St-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec)
JOC 1L0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 5-Q-509564-002A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

RÉJEAN PRONOVOST TRANSPORT
INC.
945, Deveau
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8V 1K6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pronovost, Réjean
945, Deveau
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8V 1K6
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 5-Q-506497-001A
TRANSPORT DE MATIÈRE EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

Bouchard, Camille
232, Montée Morris
Gaspé (Québec)
G0E 2A0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bond, Damian
2011, boul. Douglas, R.R. 2
Gaspé (Québec)
G0C 1M0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 5-Q-508311-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Lalonde, Pierre
6568, de Montmagny
Montréal (Québec)
H4E 2V8
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
3-M-514903-001A

Auclair, Hector
4900, bl. St-Elzéar Est
Laval (Québec)
H7E 4P2
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
9-M-509162-001A-002A

Lafrance, Marcel
(Transport Marcel Lafrance enr)
1890, Borduas
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1B7
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
2-M-513237-001A

Maille, Hector
198, chemin des Sables
Saint-Paul (Québec)
J0K 3E0
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
5-M-505636-001B

Canti, Francesco
363 rang St-Thomas
Saint-Robert (Québec)
JOG 1S0
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
9-M-509493-001A

Mancini, Savario
(PAYSAGE AZZURRO)
3408, rue Constance
Laval (Québec)
H7P 4S8
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
9-M-514295-001A

Ruggeri, Mario
4840 A, rue Des Érables
Pierrefonds (Québec)
H9J 1W4
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
3-M-503732-001A

3099-4024 QUÉBEC INC.
700, rue Rivoli
Laval (Québec)
H7H 1A9
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
0-M-514831-001A

STOPPONI & FILS LTÉE
9340, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1L 2P5
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
0-M-502893-002A

Belland, Gérard
(Transport Gérard Belland Reg.)
a/s GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS
INC.
143-A Promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 2K4
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
4-M-514811-001A

TRANSPORT LANTIER LIMITÉE
98, 18e Avenue
Lantier (Québec)
JOT 1V0
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
5-M-507988-003A

LES ENTREPRISES ROBICAIG INC
10800, rue St-Etienne
Mirabel (Québec)
JON 1K0
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
6-M-509801-001A

LES ENTREPRISES J. VERRELLI INC.
316, boul. Pierre Boursier
Châteauguay (Québec)
J6J 4Z2
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
9-M-512489-001A

Racine, Maurice

17, rue Boismou
Laval (Québec)
H7H 2C6
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
1-M-511760-002A

PÉPINIÈRE & PAYSAGISTE MARINA
INC.
40, boul. St-Joseph
Lachine (Québec)
H8S 2L3
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
8-M-509163-001A

LES ENTREPRISES HEAFÉY LEGAULT
INC.
1975, rue Lilas
La Conception (Québec)
JOT 1M0
REMISE EN VIGUEUR DE PERMIS
9-M-514048-001A

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la Commission donne à tous les titulaires de permis pour satisfaire à l'article 9 de l'Ordonnance générale sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Q95-01883-3

Stewart, Sandra
(Croisière Grand Calumet)
234, Durnaven Road
Grand-Calumet (Québec)
J0X 1J0
DEMANDE DE PERMIS
CLASSE I-A: PASSAGERS
SERVICE(S) AUTORISÉ(S):
Service de croisière touristique avec débarquement sur la rivière des Outaouais à partir de Bryson (084025) et se dirigeant en amont jusqu'à Chapeau (084080) et retour avec le droit d'arrêt aux ports intermédiaires suivants: Campbell's Bay (084030), Davidson (toponyme de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract (084065)), Waltham (toponyme de la municipalité de Waltham-et-Bryson (084070))
HORAIRE ET FREQUENCE:
3 fois par semaine, d'une durée de 4 heures ou 8 heures, peut être n'importe quel jour de la semaine. (Sur réservation)
DURÉE: Du 15 mai au 30 septembre de chaque année

Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 (418) 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 (514) 873-6414

Le Secrétaire
Léonce Girard